



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

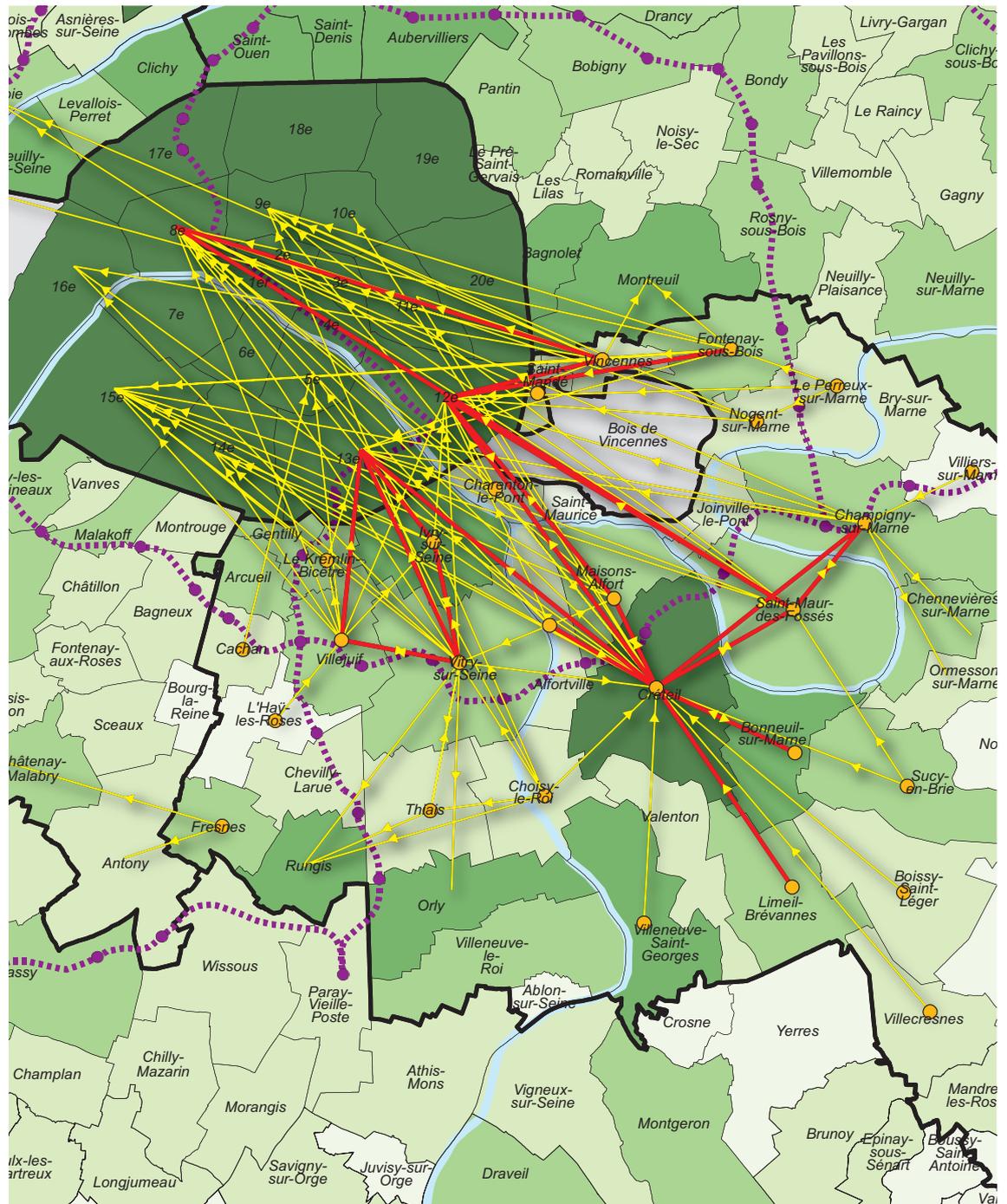
DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT ET DU
LOGEMENT



Les « travailleurs clés » à la Française ?

Étape 2 : Analyse statistique des travailleurs clés franciliens

Professions clés, distances domicile-travail et conditions de logement



Directrice de la publication: Dominique Alba
Étude réalisée par: Jean-François Arènes, Pauline Viot
Sous la direction de: Audry Jean-Marie
Cartographie: Christine Delahaye
Mise en page: Apur
www.apur.org

F_2013V7.8

Sommaire

Préambule	5
1. Définition de la population étudiée	7
1.1. Définir une liste de professions clés	7
1.2. Sources de données	9
1.3. Définitions des notions employées	9
1.4. Thématiques abordées	9
1.5. Populations étudiées	10
2. Quels sont les travailleurs clés ou non clés qui résident le plus loin de leur lieu de travail ?	13
2.1. Comment se distinguent les travailleurs clés des non clés sur le plan des distances domicile-travail ?	13
2.2. Zoom sur les flux domicile-travail dans un département francilien : le Val-de-Marne	20
3. Quelles sont les conditions de logement des ménages franciliens selon l'éloignement du lieu de travail ?	23
3.1. Le statut d'occupation des ménages selon la profession et l'éloignement domicile-travail	23
3.2. Le nombre de personnes par pièce selon la profession et l'éloignement domicile-travail	31
4. L'éloignement domicile-travail doit-il concerner les deux conjoints des couples biactifs pour améliorer le confort des logements ?	39
5. Synthèse et premières conclusions	47
6. Annexes	49
6.1. Listes des professions retenues comme clés, par secteur clé	49
6.2. Géographie du lieu de résidence et du lieu de travail de quelques professions clés sur le territoire francilien	52

Préambule

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France (DRIHL Ile-de-France) a confié à l'Atelier Parisien d'Urbanisme une mission de réflexion pour élaborer une approche francilienne de la notion de « travailleurs clés » et parvenir à des propositions en matière de politiques du logement. Est-il pertinent de favoriser l'accès au logement de personnes exerçant des fonctions particulières dans l'objectif d'atténuer les effets négatifs de la crise du logement sur le fonctionnement de la métropole et son économie ?

L'étude se déroule en trois phases :

- la première phase de l'étude devait permettre de définir une notion de travailleur clé adaptée à la situation francilienne. Pour engager le travail, une journée d'atelier « Les travailleurs clés à la française ? Une journée pour en débattre » a été organisée le 28 mai 2013 à la Préfecture d'Ile-de-France, qui a réuni de nombreux acteurs franciliens qui, chacun dans leur domaine, ont une expertise sur les problématiques croisées de l'urbanisme, de l'emploi et du logement. Étaient ainsi présents pour partager leurs expériences et leurs points de vue, des représentants d'entreprises publiques et parapubliques dont certains salariés, si ce n'est tous, peuvent être considérés comme travailleurs clés, des représentants de territoires franciliens et des représentants de différents bailleurs sociaux (OPH, ESH, associatifs, etc.), de collecteurs du 1 % logement et d'organismes divers compétents sur les problématiques de logement en Ile-de-France. Étaient également présents des chercheurs (économistes, sociologues, etc.), choisis pour leur connaissance des problématiques de l'emploi, du logement et des territoires. Les résultats des travaux de cette journée et des réflexions qui l'ont suivi sont synthétisés dans un rapport dédié ;
- la deuxième phase de l'étude consiste, d'une part, en une analyse quantitative des travailleurs clés mobilisant des sources statistiques. Le présent rapport d'étude est le résultat de ces travaux statistiques. La deuxième phase de l'étude comporte d'autre part une analyse qualitative de la question des travailleurs clés qui s'appuie sur l'analyse d'entretiens menés avec des acteurs professionnels franciliens et avec des travailleurs clés. Cet exercice fait l'objet d'un rapport d'étude séparé ;
- enfin, la phase finale de l'étude correspond à la formulation de préconisations en matière de politique du logement intégrant l'approche travailleur clé. Ces préconisations seront réunies dans un rapport spécifique.

Le présent rapport d'analyse fait donc partie de la deuxième phase de l'étude en cours sur les travailleurs clés en Ile-de-France. Il a un triple objectif :

- donner une définition statistique des travailleurs clés, afin d'être en mesure d'identifier et quantifier cette population en Ile-de-France ;
- analyser ce qui caractérise la population des travailleurs clés par rapport aux autres travailleurs franciliens, en ce qui concerne notamment les distances domicile-travail, considérant qu'une grande distance peut entraîner des difficultés particulières. Il s'agit donc en particulier d'identifier ceux qui travaillent le plus loin de leur lieu de travail et ceux qui, à l'inverse, travaillent le plus près de leur lieu de travail ;
- étudier dans la mesure du possible le facteur lieu de travail parmi les facteurs considérés par les travailleurs clés pour asseoir leur choix de lieu d'habitation. Quelle balance entre condition de logements (statut d'occupation, typologie du logement, nombre de pièces par personne du ménage) et distance domicile – travail ? Dans quelle mesure l'éloignement permet aux travailleurs clés d'améliorer leurs conditions de logement, dans un contexte où l'emploi est concentré au centre de la région, là où les prix immobiliers sont les plus élevés, et là où se concentrent de nombreux petits logements locatifs ?

Ces travaux statistiques sont menés sur l'Ile-de-France. Le contexte francilien est particulier, dans le sens où s'éloigner de son lieu de travail signifie dans la plupart des cas s'éloigner du centre de l'agglomération puisque l'emploi francilien est principalement situé dans de grands pôles d'emplois centraux (Quartier central des affaires à Paris, La Défense, Boulogne-Issy...) et dans quelques grands pôles plus excentrés (Roissy, Orly-Rugis, Marne-la-Vallée...). Les lieux de résidence sont bien plus dispersés, ce qui traduit des déplacements domicile-travail importants vers et depuis les principaux pôles d'emplois. Les prix de l'immobilier, moins élevés en périphérie qu'au centre, amènent certains individus à s'éloigner pour se loger, alors que la majorité des emplois se trouve à Paris ou dans les Hauts-de-Seine (32 % des emplois franciliens se situent à Paris, 17 % dans les Hauts-de-Seine). 67 % des emplois franciliens au lieu de travail sont concentrés dans le centre de l'agglomération (Paris et petite couronne).

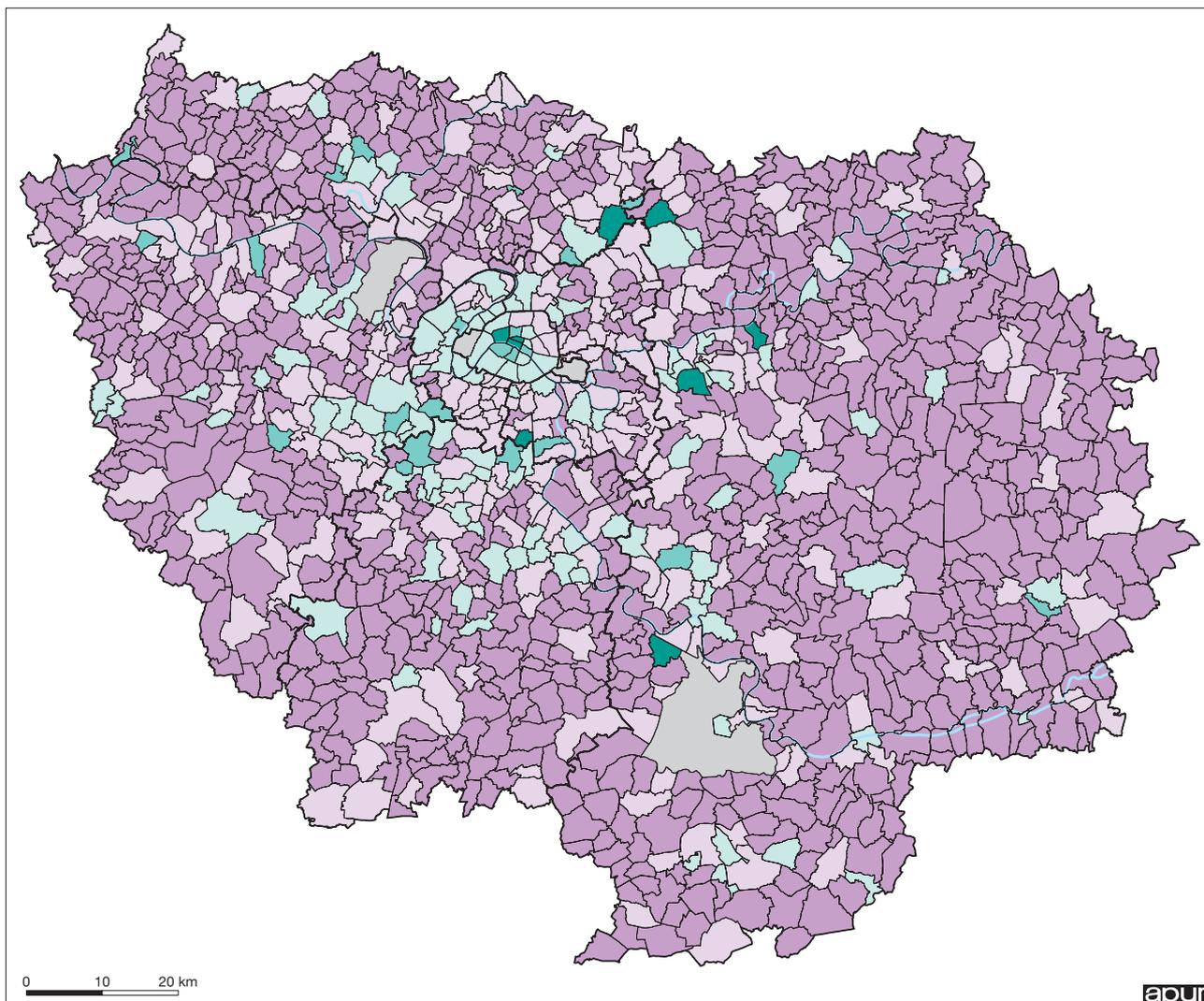
La première partie du rapport fixe une définition statistique des travailleurs clés en Ile-de-France et détaille les différentes populations étudiées dans l'ensemble du document. Dans la deuxième partie, les travailleurs clés qui résident respectivement le plus près de leur lieu de travail et le plus loin de leur lieu de travail sont précisément identifiés. Dans la troisième partie, les conditions de logements des travailleurs clés (statut d'occupation et nombre de personnes par pièce) sont croisées avec la distance domicile-travail. Enfin, la dernière partie porte sur les couples biactifs, que ceux-ci soient indifféremment constitués de travailleurs clés ou non, et donne à voir l'arbitrage entre lieu de travail, lieu d'habitation, et condition de logement qui s'opère au sein des couples biactifs.

Ratio des emplois au lieu de travail sur les actifs résidents occupés en 2009



Moyenne :
 Paris = 1,7
 Petite Couronne = 1,0
 Grande Couronne = 0,8

Source: Recensement de la population (Insee), 2009



0 10 20 km

apur

1. Définition de la population étudiée

1.1. Définir une liste de professions clés

Afin de dénombrer et analyser statistiquement les travailleurs clés franciliens, il est indispensable de pouvoir définir précisément qui sont considérés les travailleurs clés.

Le principal objectif de la journée d'atelier du 28 mai 2013 était d'aboutir à une définition des travailleurs clés adaptée au cas francilien. L'exercice de définition s'est cependant avéré délicat, tant pour préciser la notion de « travailleur » que pour expliciter le caractère « clé » d'un travailleur. Il est en effet apparu qu'un travailleur clé n'est pas forcément un salarié, n'est pas forcément un fonctionnaire, et n'est pas forcément un travailleur pauvre. En outre, le caractère « clé » n'est pas intrinsèque. Il est conféré par quelqu'un. C'est le service rendu qui est « clé », et c'est le caractère critique de l'éventuelle absence du service qui justifie le caractère « clé » associé à un poste particulier. Enfin, les raisons de considérer un poste comme « clé » peuvent être multiples. Ce sont des raisons techniques (présence permanente indispensable pour faire fonctionner une machine, répondre la nuit à des demandes urgentes...), des raisons économiques (un poste qui rapporte beaucoup à une entreprise, un métier indispensable dans une commune, un boulanger...), des raisons juridiques (l'accès à un établissement peut être légalement interdit s'il n'existe pas de pompier présent pour assurer l'évacuation en cas d'incendie), des raisons politiques, urbaines (assurer une mixité sociale et économique dans des zones délimitées, assurer un service de soins urgents ou la sécurité des habitants sur un territoire...).

La définition du travailleur clé obtenue à l'issue de la journée d'atelier du 28 mai 2013 apparaît donc multiple, complexe, et changeante (dans le temps, géographiquement et selon les acteurs concernés). Elle n'est pas directement utilisable pour des analyses statistiques. Le fait de considérer que le caractère clé d'un travailleur clé est conféré par quelqu'un et n'est pas intrinsèque à la fonction est à l'origine de cette difficulté de définition stable.

Pour sortir de cette difficulté, une approche simplifiée est ici proposée, en choisissant de se concentrer sur les seuls travailleurs « clés » du point de vue direct d'un décideur public sur un territoire. Ainsi un travailleur est ici considéré comme clé quand sa situation relève des trois critères ci-dessous :

- le secteur d'activité dans lequel il travaille est considéré comme « clé » sur le territoire d'analyse ;
- le secteur d'activité dans lequel il travaille connaît des difficultés de recrutement ;
- l'une des raisons des difficultés de recrutement est liée au prix du logement incompatible avec le salaire du travailleur.

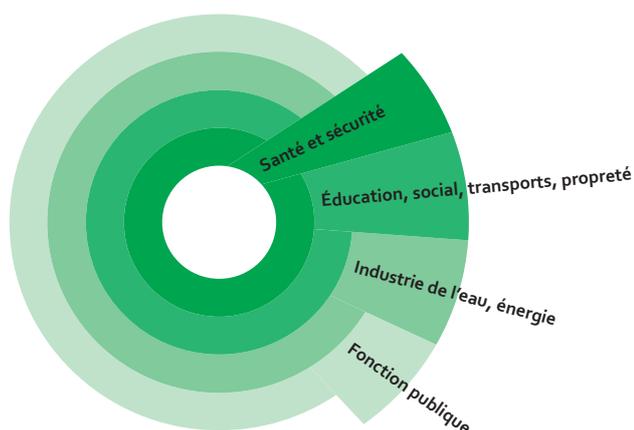
Cette approche par secteur d'activité clé et profession connaissant des difficultés de recrutement est proche de celle considérée par les Britanniques, dans leur politique menée en faveur des « key workers » au cours des années 2000. La notion de « Key Workers » est en effet apparue en Grande-Bretagne à la fin des années 1990. Une politique visant à favoriser l'accès au logement de ces travailleurs a été conçue et mise en œuvre à partir de 2000, notamment à Londres. Pour les Britanniques, les travailleurs clés sont les personnes exerçant une profession dans les secteurs d'activités suivants : les services d'urgence, la santé, l'éducation, les transports publics, les collectivités locales, le personnel de prison et de probation.

Comme il est cependant très difficile de disposer d'informations précises sur les difficultés de recrutement par profession, et encore plus d'identifier si ces difficultés sont liées à des difficultés d'accès au logement, la définition des travailleurs clés retenue dans le présent rapport d'analyses statistiques est limitée à la seule prise en compte du critère d'appartenance à un secteur d'activité clé.

Huit secteurs d'activité sont ici considérés comme clés parce qu'ils concernent des services essentiels au bon fonctionnement du territoire. Ils sont répartis en 4 niveaux selon l'intensité du caractère essentiel du service rendu à la collectivité. Ces secteurs sont ainsi :

- santé et sécurité ;
- éducation, social, transports, propreté ;
- industrie de l'eau, l'énergie et l'environnement ;
- fonction publique au sens large.

L'approche par cercles de secteurs d'activités fondamentales au fonctionnement de la métropole



Sur cette base, parmi les 486 professions existantes dans la nomenclature Insee, 107 professions sont retenues et considérées comme clés parce qu'elles appartiennent à un des 8 secteurs clés. Cette liste de profession englobe des cadres, des professions intermédiaires, des employés et des ouvriers. Le niveau de revenus de ces différentes professions est très variable. Les cadres dont les revenus sont plus élevés ont de ce fait de moindres difficultés pour accéder au logement. Pour autant ce sont des travailleurs clés au sens de la présente définition. Très précisément, la liste des professions « clés » se compose de :

- 29 professions de santé ;
- 11 professions de sécurité ;
- 5 professions de propreté ;
- 13 professions de l'enseignement ;
- 9 professions du social ;
- 14 professions des transports ;
- 9 professions de l'industrie de l'eau, de l'énergie et de l'environnement ;
- 17 professions de la fonction publique.

La liste exhaustive des professions retenues est disponible dans les annexes.

Cette approche par secteur comporte cependant des limites : certains secteurs non considérés comme clés pourraient être considérés comme clés dans une approche plus large de la notion. Par exemple, les métiers de l'alimentation et de l'agro-alimentaire pourraient être légitimement intégrés parmi les professions clés (bouchers-charcutiers, boulangers-pâtisseries...), de même que les métiers de la maintenance (électricien, plombier...).

Toutes les catégories socio professionnelles sont considérées à partir du moment où elles relèvent d'un secteur clé, or la problématique apparaît plus aiguë pour les ménages aux ressources les plus faibles.

1.2. Sources de données

Les données mobilisées pour les analyses statistiques sont issues d'une base très détaillée du recensement Insee 2009, commande spéciale auprès de l'Insee, dans le but d'obtenir des informations détaillées sur la profession et les déplacements domicile-travail à l'échelle des communes.

La base comprend des informations sur les actifs franciliens selon la commune du lieu de résidence et du lieu de travail, avec la profession détaillée en 486 postes. Les autres variables de la base concernent les caractéristiques des individus, du ménage auquel ils appartiennent, et de leur logement.

En complément, une matrice de distance de centre à centre des communes franciliennes a permis de calculer les distances domicile-travail parcourues par les actifs franciliens à partir de cette base très détaillée du recensement 2009.

Sauf mentions contraires, tous les graphiques et cartes de ce rapport ont pour source le recensement Insee 2009.

Les salaires horaires sont issus des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS, Insee, 2009) pour les catégories sociales en 30 postes.

1.3. Définitions des notions employées

Dans le présent rapport d'étude :

- les **actifs** sont les actifs qui résident et qui travaillent en Ile-de-France. Les non Franciliens qui travaillent en Ile-de-France et les Franciliens qui travaillent en dehors de l'Ile-de-France ne sont pas considérés ;
- une **profession clé** est une profession qui fait partie de la liste des 107 professions retenues comme clés ;
- un **travailleur clé** est un actif qui réside et qui travaille en Ile-de-France et exerce une des 107 professions clés ;
- Un **ménage clé** est un ménage dont la personne de référence est un travailleur clé ;
- Un **couple bi-actif** est un ménage où la personne de référence et son conjoint résident et travaillent en Ile-de-France.

1.4. Thématiques abordées

Le rapport se compose de trois parties. La première partie propose d'**identifier les actifs franciliens qui résident le plus loin de leur lieu de travail et de situer les travailleurs clés par rapport aux autres**. En effet, la problématique des travailleurs clés est liée à la distance domicile-travail pour assurer un service à un moment donné, dans le sens où habiter loin peut engendrer de la fatigue (temps de transports...), des absences et des retards (bouchons, événements climatiques...), et avoir des répercussions sur le travail de certaines professions clés (de la santé ou de la sécurité en particulier). De même, une longue distance domicile-travail devient problématique en cas d'imprévu ou d'intempérie qui bloque ou ralentit les transports pour se rendre au travail. Enfin, l'emploi francilien était fortement concentré au centre de l'agglomération, là où les prix immobiliers sont les plus élevés, il est intéressant d'analyser quels individus résident en périphérie en venant travailler au centre.

Les analyses de la première partie sont basées sur **les individus actifs**. Un focus particulier comparera les travailleurs clés et les travailleurs non clés.

La seconde partie est centrée sur **les conditions de logements des ménages en fonction de l'éloignement du lieu de travail et en fonction du territoire francilien**. Du fait de la géographie de l'emploi et de celle des prix immobiliers, de nombreux Franciliens doivent s'éloigner du centre, et pour certains, de leur lieu d'emploi, afin de gagner en confort de logement (surface ou pièce supplémentaire) ou encore pour accéder à la propriété. Dans quelle mesure s'éloigner de son lieu de travail permet-il de gagner en confort ou d'accéder à la propriété? Quelles inégalités sociales et territoriales apparaissent?

Les analyses de la deuxième partie sont basées sur **les ménages actifs**. Une comparaison sera faite entre les ménages clés et les ménage non clés.

La troisième partie repose sur une analyse des **conditions de logements des couples bi-actifs**, pour pouvoir prendre en compte la profession de la personne de référence et celle de son conjoint. Quelles différences apparaissent dans le confort et l'occupation des logements selon la profession des deux conjoints? Quelles inégalités territoriales s'observent dans les statuts d'occupation des logements au regard des salaires des couples bi-actifs?

Les analyses de la troisième partie sont basées sur les **couples bi-actifs**.

1.5. Populations étudiées

Les individus actifs

La population des actifs de 15 ans ou plus qui résident et qui travaillent en Ile-de-France, soit 5,114 millions d'individus est analysé dans la première partie de la présente étude quand il s'agit d'étudier la géographie des lieux de résidences et des lieux de travail en Ile-de-France.

Parmi eux, 30 % sont des travailleurs clés parce qu'ils exercent une des 107 professions retenues comme clés, ce qui correspond à 1,634 million de travailleurs clés, dont 1,266 million de travailleurs clés non cadres (24 % des actifs).

La « fonction publique générale », la santé, l'enseignement et le social sont les secteurs « clés » qui rassemblent le plus grand nombre de travailleurs clés.

Les ménages actifs

Les ménages actifs sont les ménages dont la personne de référence réside et travaille en Ile-de-France. C'est sur cette population qu'est réalisée l'analyse des conditions de logement en lien avec la distance domicile travail constituant la deuxième partie de la présente étude.

Les personnes de référence actives qui travaillent en Ile-de-France représentent 3,107 millions de Franciliens, parmi lesquelles la plupart sont des hommes. Les professions clés de catégorie cadre et ouvrier sont surreprésentées parmi les personnes de référence du ménage, alors que les professions intermédiaires et employés, où la part des femmes est plus importante, sont sous représentées.

Comparaison entre les personnes de référence du ménage et l'ensemble des actifs exerçant une profession « clé »

	Personne de référence du ménage	Ensemble des actifs	Personne de référence du ménage en part (%)	Ensemble des actifs en part (%)
Professions clés cadres	234 654	368 087	27	23
Santé	55 378	93 200	6	6
Sécurité	6 115	7 715	1	0
Enseignement	58 795	100 300	7	6
Transport	10 669	13 503	1	1
Industrie, énergie, eau	22 307	27 627	3	2
Fonction publique générale	81 391	125 743	9	8
Professions clés professions intermédiaires	217 846	468 101	25	29
Santé	57 046	141 344	7	9
Sécurité	6 350	8 576	1	1
Enseignement	51 918	128 535	6	8
Transport	24 653	38 067	3	2
Social	21 777	49 095	3	3
Industrie, énergie, eau	5 876	7 758	1	0
Fonction publique générale	50 225	94 726	6	6
Professions clés employés	300 155	638 313	35	39
Santé	50 524	120 937	6	7
Sécurité	86 423	117 573	10	7
Enseignement	19 030	47 293	2	3
Transport	11 985	24 031	1	1
Fonction publique générale	77 673	160 608	9	10
Propreté	21 609	44 219	3	3
Social	32 911	123 652	4	8
Professions clés ouvriers	109 747	159 866	13	10
Propreté	34 943	67 267	4	4
Transport	56 980	67 404	7	4
Industrie, énergie, eau	17 824	25 196	2	2
Ensemble	862 401	1 634 367	100	100

Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Les couples bi-actifs

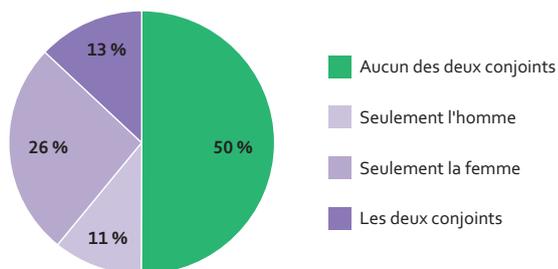
Près de 1,300 million de ménages franciliens sont des couples où le référent du ménage et son conjoint occupent un emploi qu'ils exercent tous les deux en Ile-de-France. Dans 50 % des couples, au moins un des conjoints exerce une profession clé. Il s'agit pour 11 % de l'homme seul, pour 26 % de la femme seule et pour 13 % des deux conjoints.

C'est cette population qui est étudiée dans la troisième partie de l'étude en lien avec la distance domicile travail des deux membres du couple et le confort du logement occupé.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses que leur conjoint à exercer une profession clé. Elles sont 39 % à exercer une profession définie comme « clé », contre seulement 24 % des hommes.

Les secteurs clés les plus représentés chez les femmes sont la santé, la fonction publique générale puis l'enseignement, tandis que chez les hommes, ce sont d'abord la fonction publique générale, puis la sécurité et les transports.

Quel conjoint dans le couple exerce une profession définie comme clé, sur les 1,300 millions de couples biactifs franciliens ?



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

2. Quels sont les travailleurs clés ou non clés qui résident le plus loin de leur lieu de travail ?

L'éloignement de son lieu de travail est la problématique centrale de l'étude sur les travailleurs clés. Les travailleurs clés qui ne trouvent pas à se loger près de leur lieu de travail, en raison d'une inadéquation entre leurs revenus et les prix des loyers et de l'immobilier, peuvent accumuler de la fatigue quotidienne dans leurs trajets ou accuser des retards en cas de dysfonctionnement (problème de transport, intempéries...) avec des conséquences qui peuvent se répercuter sur la sécurité et sur le fonctionnement même de la métropole.

Quelles professions exercent les travailleurs franciliens qui résident le plus loin de leur lieu de travail ? C'est ce que vise à analyser la partie suivante de cette étude en donnant d'abord un cadrage sur les liens entre lieu d'emploi et lieu de résidence en Ile-de-France, avec un focus particulier sur les actifs qui travaillent à Paris mais qui n'y résident pas. Puis en analysant plusieurs indicateurs : les distances domicile-travail moyennes parcourues, la répartition des travailleurs par distance domicile-travail, la part des travailleurs clés qui résident à moins de 5 km de leur lieu de travail, et la part de ceux qui résident à plus de 30 km de leur lieu de travail.

2.1. Comment se distinguent les travailleurs clés des non clés sur le plan des distances domicile-travail ?

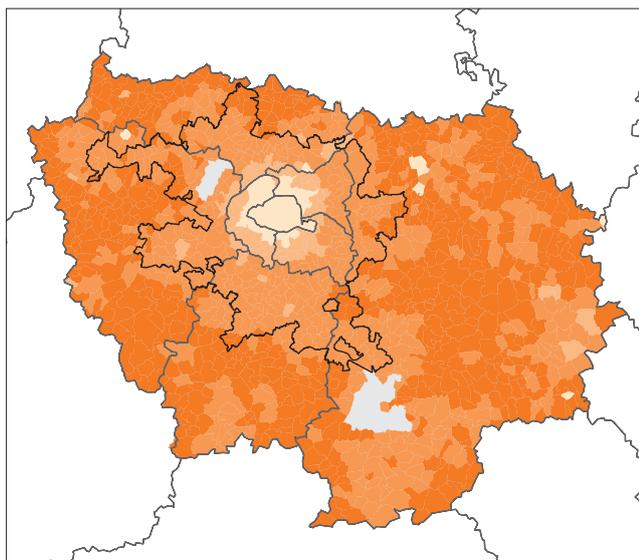
Répartition des travailleurs clés selon la distance domicile-travail

En 2009, la distance moyenne parcourue par les actifs franciliens qui travaillent en Ile-de-France, pour se rendre sur leur lieu de travail est de 10,4 km. Cette moyenne recouvre des disparités importantes. Un quart des actifs franciliens parcourent plus de 15 km entre le domicile et le lieu de travail (25 %), alors que 40 % des Franciliens parcourent moins de 5 km.

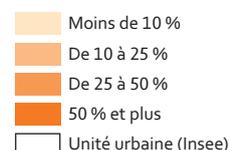
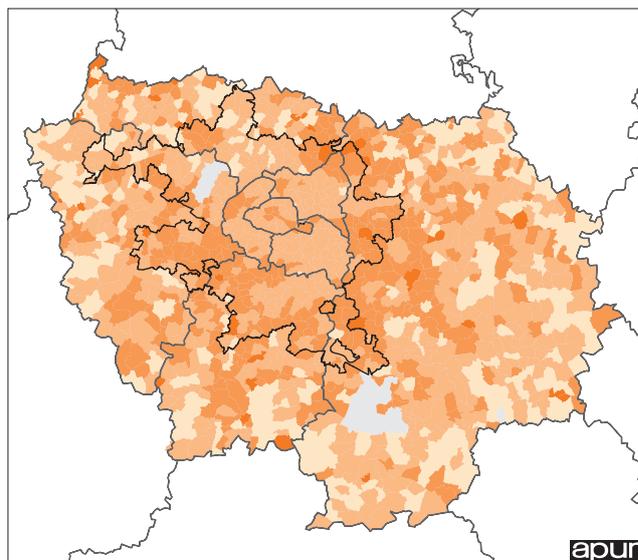
Plus les travailleurs résident loin du centre de l'agglomération parisienne, plus leurs distances domicile-travail s'allongent. Du fait de la localisation centrale des emplois, les actifs qui résident à Paris, dans les communes limitrophes de Paris et dans le nord des Hauts-de-Seine sont moins de 10 % à résider à plus de 15 km de leur lieu de travail. Une deuxième couronne autour des communes limitrophes de la capitale regroupe des communes où 10 à 25 % des actifs parcourent plus de 15 km pour se rendre au travail. Les travailleurs qui résident dans le reste de l'unité urbaine sont entre 25 et 50 % à travailler à plus de 15 km. En grande couronne, cette proportion dépasse 50 % dans la plupart des communes.

Il faut noter toutefois que la distance domicile-travail ici considérée est susceptible d'être biaisée pour certaines professions : certains postes sont affectés systématiquement au siège de la société alors que l'activité peut être réalisée ailleurs sur le territoire, de manière permanente ou non. Les métiers liés à des chantiers forains sont ainsi délicats à localiser.

Part des actifs de la commune qui résident à plus de 15 km de leur lieu de travail



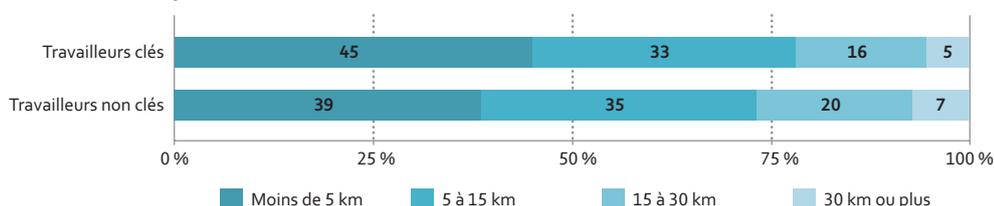
Part des actifs parcourant plus de 15 km pour travailler dans la commune



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Les différences sont peu marquées entre les travailleurs clés et les autres. Les travailleurs clés parcourent en moyenne une distance plus courte pour se rendre au travail (9,4 km en moyenne) que les travailleurs non clés (10,9 km). Les travailleurs clés sont aussi, en proportion, moins nombreux à parcourir de longues distances : 21 % résident à plus de 15 km de leur lieu de travail, contre 27 % des professions non clés.

Répartition des travailleurs clés et des travailleurs non clés selon la distance domicile-travail parcourue



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

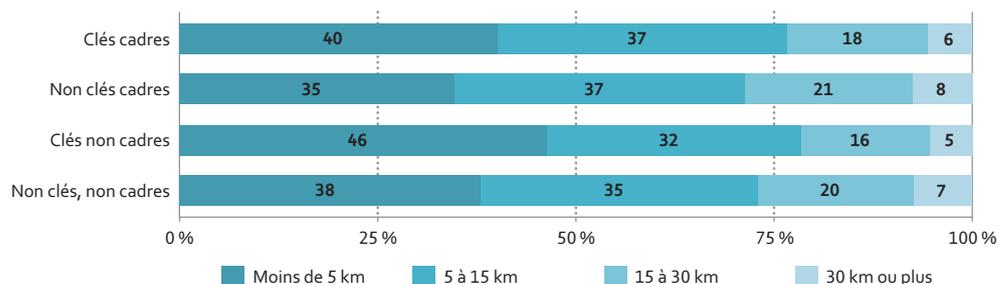
Même en distinguant les travailleurs clés selon la catégorie sociale en plus du caractère clé de leur profession, l'écart entre les travailleurs clés et non clés continue de s'observer. 46 % des travailleurs clés non cadres résident à moins de 5 km de leur lieu de travail (9,2 km en moyenne), contre 38 % des travailleurs non clés et non cadres (11,0 km en moyenne).

Une série de cartes, disponible en annexes, permet de comparer certaines professions clés au sens large (des professions de l'alimentation sont par exemple incluses – bouchers, boulangers, cuisiniers..., ou encore les caissiers de magasins) selon leur répartition au lieu de résidence et au lieu de travail sur le territoire francilien.

Il ressort de cette analyse de cas qui ne prétend pas à l'exhaustivité, trois types de situation :

- quand l'emploi est concentré au centre de l'agglomération, cela entraîne les plus grandes distances domicile-travail ;
- quand l'emploi est diffus sur le territoire, cela permet de résider plus près de son lieu de travail ;
- quand l'emploi se concentre dans des pôles centraux ou périphériques (hôpitaux, casernes...), les distances domicile-travail parcourues se situent dans la moyenne.

Répartition des travailleurs clés et des travailleurs non clés selon la distance domicile-travail parcourue et la catégorie socioprofessionnelle



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Identifier les travailleuses clés qui parcourent de très courtes distances domicile-travail

De nombreux travailleurs clés franciliens résident très près de leur lieu de travail : 733 900 travailleurs clés franciliens (45 % du total des travailleurs franciliens) ont une distance domicile-travail inférieure à 5 km. Et 23 professions clés se caractérisent par le fait que plus de 50 % des travailleurs franciliens qui les exercent parcourent moins de 5 km pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail.

Répartition des travailleurs clés qui sont plus de 50% à parcourir moins de 5km entre le domicile et le travail, selon la distance domicile-travail parcourue et la profession

Profession clé	Type de profession clé	Moins de 5 km	5 à 15 km	15 à 30 km	30 km ou plus	Effectif
Assistantes maternelles, gardes enfants	Employé social	80%	13%	5%	1%	72 491
Gendarmes (grade inférieur à adjudant)	Employé sécurité	78%	16%	5%	2%	8 774
Agents service établissements primaires	Employé enseignement	71%	20%	7%	2%	26 974
Instituteurs	Profession intermédiaire enseignement	66%	25%	7%	2%	3 799
Agents admin FP sauf écoles, hôpitaux	Employé fonction publique	63%	23%	11%	3%	44 219
Aides à domicile, aides ménagères	Employé social	61%	26%	10%	3%	51 161
Surveillants, aides-éducateurs scolaires	Profession intermédiaire enseignement	60%	28%	9%	3%	18 075
Infirmiers libéraux	Profession intermédiaire santé	59%	29%	9%	2%	5 018
Masseurs rééducateurs, libéraux	Profession intermédiaire santé	58%	31%	9%	2%	8 535
Conseillers principaux d'éducation	Profession intermédiaire enseignement	58%	31%	10%	2%	3 175
Chefs établissement du secondaire	Cadre enseignement	57%	27%	13%	4%	4 773
Médecins libéraux généralistes	Cadre santé	57%	31%	9%	3%	16 329
Agents service autres étab. enseignement	Employé enseignement	56%	30%	11%	3%	10 053
Professeurs des écoles	Profession intermédiaire enseignement	56%	32%	10%	2%	74 696
Autres spécialistes rééducation libéraux	Profession intermédiaire santé	55%	30%	11%	4%	6 916
Pharmaciens libéraux	Cadre santé	55%	32%	11%	2%	5 963
Surveillants admin. pénitentiaire	Employé sécurité	53%	24%	16%	5%	3 179
Personnels direction fonction publique	Cadre fonction publique	53%	27%	13%	7%	6 661
Internes médecine, odontologie pharmacie	Cadre santé	52%	34%	11%	2%	6 791
Médecins libéraux spécialistes	Cadre santé	52%	30%	15%	3%	8 456
Adjudants de l'Armée, de la Gendarmerie	Profession intermédiaire sécurité	52%	28%	14%	6%	5 016
Agents fonction publique yc enseignement	Employé fonction publique	52%	28%	15%	6%	10 266
Sergents, sous-officiers (sauf pompiers)	Employé sécurité	51%	33%	11%	4%	3 629

Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Les travailleurs clés repérés qui résident à proximité de leur lieu de travail regroupent différentes logiques :

- soit leur travail s'effectue le plus souvent à domicile (assistantes maternelles, médecin libéral ayant son cabinet jouxtant son logement...);
- soit un logement de fonction est attribué (gendarmes, instituteurs avant la réforme des professeurs des écoles...);
- soit l'emploi répond à une demande locale (aide à domicile, infirmiers libéraux, professeurs des écoles...), l'emploi est de ce fait bien réparti sur le territoire francilien au lieu d'être concentré dans le centre de l'agglomération : dans ces cas-là, les prix sont plus abordables en périphérie, ce qui permet à plus de la moitié de ces travailleurs clés de résider à moins de 5 km de leur travail.

Au sein des professions non clés, les agriculteurs, les artisans et petit commerçants, les travailleurs indépendants et professions libérales sont celles où les travailleurs sont plus de la moitié à parcourir moins de 5 km de distance domicile-travail.

Taux de travailleurs clés par habitant selon le département de résidence

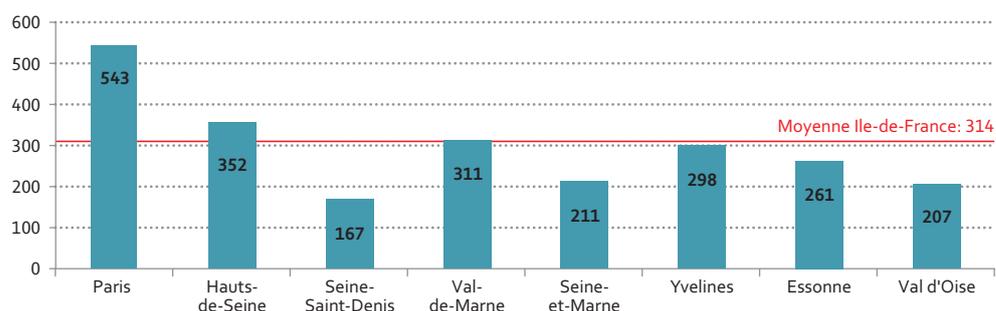
La géographie du lieu de résidence des travailleurs clés en Ile-de-France renvoie aux disparités socio-économiques entre les départements franciliens et au différentiel de prix de l'immobilier. Les cadres clés sont plus nombreux à résider à Paris et dans les Hauts-de-Seine ; les professions intermédiaires clés s'établissent plutôt dans le Val-de-Marne et en grande couronne ; les employés clés sont plus présents en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, en Seine-et-Marne, en Essonne et dans le Val d'Oise ; enfin la présence des ouvriers est plus marquée en Seine-Saint-Denis, en Seine-et-Marne, en Essonne et dans le Val d'Oise. Il y a :

- 543 cadres clés résidant à Paris pour 10 000 habitants, à comparer aux 167 cadres clés résidant en Seine-Saint-Denis pour 10 000 habitants ;
- 461 professions intermédiaires clés résidant en Essonne pour 10 000 habitants, à comparer aux 350 professions intermédiaires clés résidant en Seine-Saint-Denis pour 10 000 habitants ;
- 653 employés clés résidant en Seine-et-Marne pour 10 000 habitants, à comparer aux 343 employés clés résidant à Paris pour 10 000 habitants ;
- 222 ouvriers clés résidant en Seine-Saint-Denis pour 10 000 habitants, à comparer aux 76 ouvriers clés résidant à Paris pour 10 000 habitants.

Il y a certaines professions clés où l'écart est particulièrement marqué entre les départements. Ainsi par exemple :

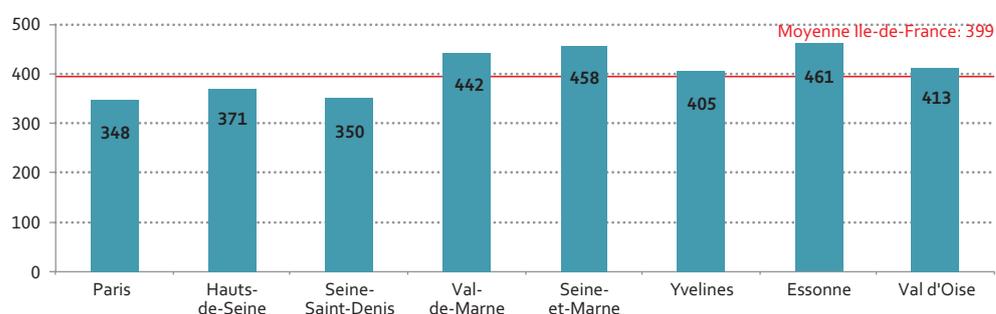
- 44 assistantes maternelles résident à Paris pour 10 000 habitants, alors que la moyenne francilienne s'établit à 67 pour 10 000. Le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis se trouvent, comme Paris, en dessous de la moyenne régionale ;
- 96 nettoyeurs résident en Seine-Saint-Denis pour 10 000 habitants, alors que la moyenne des autres départements se situe aux alentours de 40 pour 10 000.

Nombre de cadres clés résidant dans le département pour 10 000 habitants



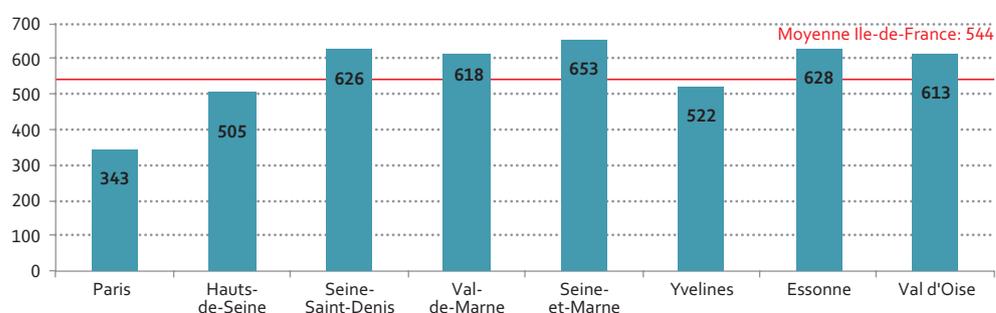
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Nombre de professions intermédiaires clés résidant dans le département pour 10 000 habitants



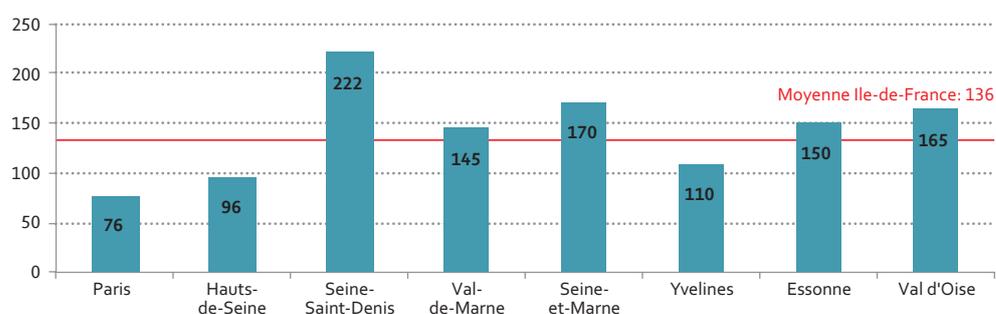
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Nombre d'employés clés résidant dans le département pour 10 000 habitants



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Nombre d'ouvriers clés résidant dans le département pour 10 000 habitants



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Identifier les travailleurs clés qui parcourent de très longues distances domicile-travail

Même si en moyenne les travailleurs clés parcourent de plus courtes distances-domicile-travail que les autres, certains travailleurs clés résident très loin de leur lieu de travail : 89 500 travailleurs clés franciliens (5 % des travailleurs clés franciliens) ont une distance domicile-travail supérieure à 30 km. C'est la situation de ces travailleurs qui est la plus préoccupante dans le cadre de cette étude. L'idée sous-jacente à l'approche « travailleurs clés » est qu'il est nécessaire de favoriser la proximité entre domicile et lieu de travail pour les travailleurs, afin d'améliorer la qualité du service rendu notamment en cas d'urgence, ou de soucis de transport pour se rendre au travail.

Au total, 17 professions clés se distinguent parmi les 107 professions clés considérées : pour chacune de ces professions, plus de 10 % des travailleurs qui l'exerçant ont une distance domicile-travail supérieure à 30 km. Ces travailleurs clés sont pour la plupart issus des secteurs des transports ou de l'industrie de l'eau, de l'énergie et de l'environnement. Une seule profession n'appartenant pas à ces deux secteurs apparaît dans cette liste : les agents de police de l'État qui relève du secteur de la sécurité.

Ce résultat s'explique essentiellement par les caractéristiques de ces professions et la localisation très concentrée des emplois dans ces secteurs. Ainsi, dans le secteur du transport aérien, les travailleurs clés ne résident pas à proximité des aéroports de Roissy et d'Orly et ce sont les travailleurs qui parcourent les plus grandes distances domicile-travail : par exemple, 70 % des hôtesses de l'air et stewards travaillent à plus de 15 km de leur commune de résidence. D'autres travailleurs clés des transports apparaissent dans ce classement : ingénieurs techniques, responsables des transports, ouvriers qualifiés sédentaires, agents des transports.

Répartition des travailleurs clés qui sont plus de 10% à parcourir plus de 30km entre le domicile et le travail, selon la distance domicile-travail parcourue et la profession

Profession clé	Type de profession clé	Moins de 5 km	5 à 15 km	15 à 30 km	30 km ou plus	Effectif
Officiers navigants aviation civile	Cadre transport	14%	19%	42%	25%	4 529
Hôtesses de l'air et stewards	Employé transport	12%	17%	49%	21%	8 718
Ingénieurs contrôle navigation aérienne	Profession intermédiaire transport	9%	30%	41%	20%	410
Ingénieurs cadres techn. environnement	Cadre industrie	24%	36%	25%	15%	2 054
Responsables des transports non cadres	Profession intermédiaire transport	20%	36%	31%	14%	13 048
Ingénieurs cadres techniques transports	Cadre transport	18%	34%	34%	14%	8 974
Mécaniciens qualifiés maintenance indust	Ouvrier industrie	24%	36%	27%	13%	11 046
Ouvriers qualifiés autres industries	Ouvrier industrie	31%	35%	22%	13%	1 059
Ouvriers qualifiés sédentaires transport	Ouvrier transport	25%	38%	26%	12%	4 863
Techniciens environnement pollution	Profession intermédiaire industrie	29%	35%	24%	12%	1 297
Agents non qualifiés des transports	Ouvrier transport	24%	39%	25%	11%	7 649
Responsables transports non cadres	Profession intermédiaire transport	14%	43%	32%	11%	2 091
Responsables transp voyageurs non cadres	Profession intermédiaire transport	25%	36%	29%	11%	22 519
Agents de police de l'Etat	Employé sécurité	24%	38%	27%	11%	33 198
Ingénieurs en électricité, électronique	Cadre industrie	20%	41%	29%	10%	21 879
Agents transports de voyageurs	Employé transport	22%	39%	28%	10%	12 890
Pilotes installation lourde industrie	Ouvrier industrie	30%	30%	30%	10%	200

Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Il est à noter qu'une centaine de professions non clés regroupent elles-aussi plus de 10 % de travailleurs qui parcourent plus de 30 km de distance domicile-travail. Ce sont pour l'essentiel des professions du BTP et de l'industrie.

Les travailleurs clés qui viennent travailler à Paris mais qui n’y résident pas

Le cas particulier des actifs franciliens qui travaillent à Paris mais n’y résident pas est intéressant à analyser. Plus de 70 % des emplois parisiens sont exercés par des travailleurs qui n’habitent pas à Paris. Pour une partie importante de ces personnes, on peut penser que ne pas résider à Paris tout en venant y travailler relève d’une contrainte plus que d’un choix réel.

Dans l’ensemble, 18 % des 5,114 millions d’actifs franciliens travaillent à Paris mais n’y résident pas. C’est la même proportion pour les travailleurs clés et non clés. Parmi les travailleurs clés non cadres, cette proportion dépasse 35 % pour :

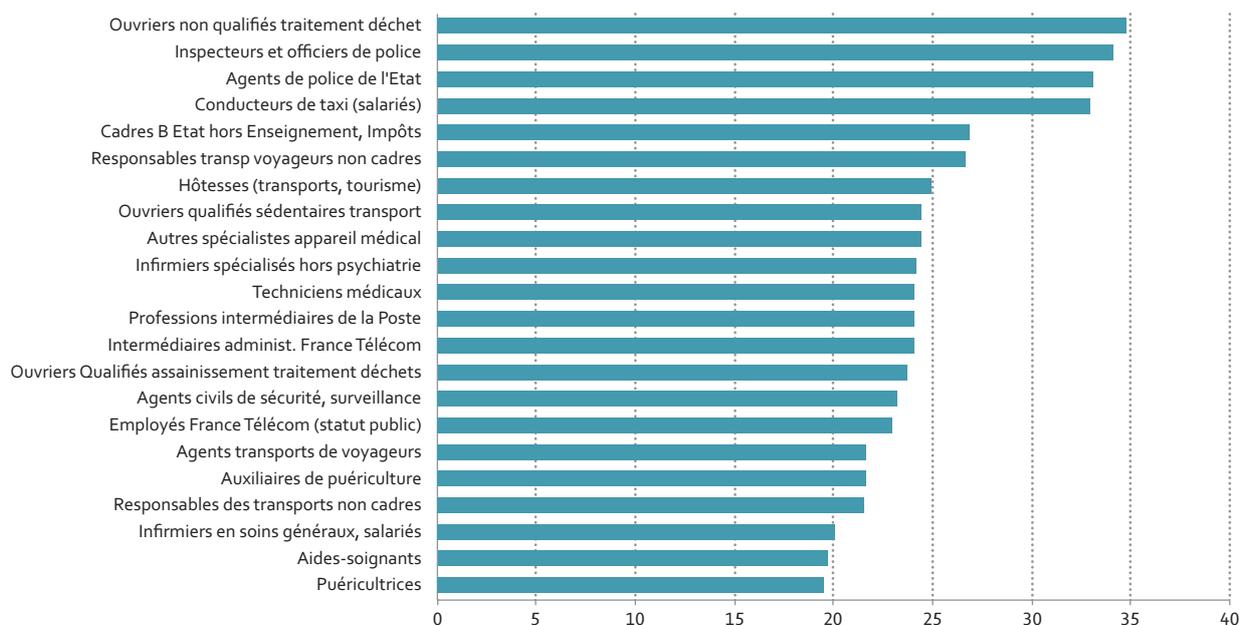
- les ouvriers non qualifiés du traitement des déchets ;
- les inspecteurs et officiers de police ;
- les agents de police de l’État ;
- les conducteurs de taxi.

Certains travailleurs clés de la santé ou de la garde d’enfants (puéricultrices, auxiliaires de puériculture, aides-soignants, infirmiers salariés et infirmiers spécialisés, techniciens médicaux) regroupent une part importante d’individus qui viennent travailler à Paris mais qui n’y résident pas. Dans le milieu médical ou de la garde d’enfants, il est cependant important de travailler à une distance raisonnable de son lieu de travail pour plusieurs raisons : éviter l’accumulation de la fatigue avec des longs trajets, éviter les retards pour assurer la continuité de service et la relève des équipes, éviter les trajets longs lorsque les horaires sont variables ou décalés (travail de nuit).

Ces travailleurs qui ne résident pas à Paris mais qui s’y rendent pour aller travailler, privilégient deux départements pour se loger, à défaut de pouvoir se loger à Paris :

- les Hauts-de-Seine : pour les puéricultrices et infirmiers spécialisés, les employés et intermédiaires de France Télécom et de la Poste, les inspecteurs de police ;
- la Seine-Saint-Denis : pour les ouvriers du traitement des déchets, les conducteurs de taxi salariés, les ouvriers sédentaires des transports, les agents civils de sécurité, les responsables du transport voyageurs, les auxiliaires de puériculture.

Liste des travailleurs clés non cadres dont plus de 20% travaillent à Paris mais n’y résident pas



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

L'identification des travailleurs clés qui travaillent le plus près de leur lieu de travail permet de faire ressortir deux situations :

- soit ce sont des travailleurs clés dont l'emploi correspond à une demande locale, qui n'est pas forcément localisée au centre, mais répartie sur le territoire ;
- soit ce sont des travailleurs clés qui bénéficient déjà d'une aide en matière de logement. Par exemple, les gendarmes ou les instituteurs qui disposent respectivement de logements en caserne ou de logements de fonction. Autre exemple, les assistantes maternelles qui ont un accès facilité au logement social. (seule profession apparaissant explicitement dans la loi).

L'identification des travailleurs clés qui travaillent le plus loin de leur lieu de travail fait apparaître que plus d'un quart des travailleurs clés de l'industrie de l'eau, de l'énergie et de l'environnement, des employés et professions intermédiaires de la sécurité, et des professions clés des transports travaillent à plus de 15 km de leur lieu de travail, soit plus que la moyenne des travailleurs clés franciliens. Ces catégories de professions révèlent deux types de situations :

- les travailleurs clés pour qui travailler loin de son lieu de résidence semble relever d'un réel choix : c'est le cas des travailleurs clés dans l'aviation dont on peut penser qu'ils ne souhaitent pas résider à Roissy ou Orly. Cela peut aussi être le cas de certains policiers, qui préfèrent marquer une coupure entre leur lieu d'exercice et leur résidence, comme cela avait été évoqué lors de la journée d'atelier du 28 mai 2013 ;
- les travailleurs clés dont on peut penser qu'ils travaillent loin de leur lieu de résidence faute de trouver un logement ou un travail plus près : ouvrier de l'industrie et des transports, employés et profession intermédiaire des transports.

2.2. Zoom sur les flux domicile-travail dans un département francilien : le Val-de-Marne

Afin de mieux comprendre les enjeux des déplacements domicile-travail des actifs franciliens en Ile-de-France, il semble intéressant de zoomer sur un territoire et d'observer les flux de déplacements domicile-travail.

Contrairement à Paris ou aux Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne est un département où le nombre d'emplois (517 036) est inférieur au nombre d'actifs occupés (602 912) : il s'y trouve 0,9 emploi pour un actif résident. Si à Paris, 45 % des actifs travaillent dans leur arrondissement de résidence, dans les autres départements franciliens, c'est en moyenne un actif sur cinq qui travaille dans sa commune de résidence (21 % dans le Val-de-Marne). La Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne sont les deux départements franciliens où s'observe la plus forte proportion d'actifs qui travaillent en dehors de leur département de résidence (autour de 53 % au lieu de 30 % à Paris et de 40 à 48 % dans les autres départements franciliens).

Où travaillent les actifs qui résident dans le Val-de-Marne ? La carte des flux principaux (plus de 500 actifs) montre l'importance des trajets domicile-travail depuis le Val-de-Marne vers Paris. Les 12^e 13^e et 14^e arrondissements, de par leur proximité avec le département, mais aussi les 8^e et 9^e arrondissements, là où se trouve le Quartier Central des affaires, sont les arrondissements privilégiés par les actifs Val-de-Marnais. En dehors du département et de Paris, peu de communes attirent plus de 500 actifs Val-de-Marnais, à l'exception de Montreuil, Anthony ou Chatenay-Malabry. Les flux domicile-travail depuis le Val-de-Marne vers La Défense sont assez peu nombreux, à l'exception de ceux qui résident à Vincennes ou à Saint-Maur-des-Fossés, des trajets facilités par le RER A qui dessert ces communes.

L'analyse des flux domicile-travail fait ressortir des connexions entre les communes du Val-de-Marne. Créteil apparaît comme le principal pôle d'emploi du département. Non seulement 33 % des actifs qui résident à Créteil travaillent dans la commune, mais nombreux sont les résidents des communes alentours (Maisons-Alfort, Alfortville, Saint-Maur-des-Fossés, Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi...) à venir y travailler. Par ailleurs, des flux domicile-travail s'observent dans les deux sens dans certains groupes de communes par le jeu de la proximité, parfois au-delà des limites départementales :

- Créteil, Saint-Maur-des-Fossés et Champigny-sur-Marne ;
- Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Villejuif et le 13^e arrondissement ;
- Athis-Mons, Orly et Rungis ;
- Vitry-sur-Seine, Rungis, Thiais et Choisy-le-Roi ;
- Montreuil, Vincennes et Fontenay-sous-Bois.

Où travaillent les actifs qui résident dans le Val-de-Marne ? 2010

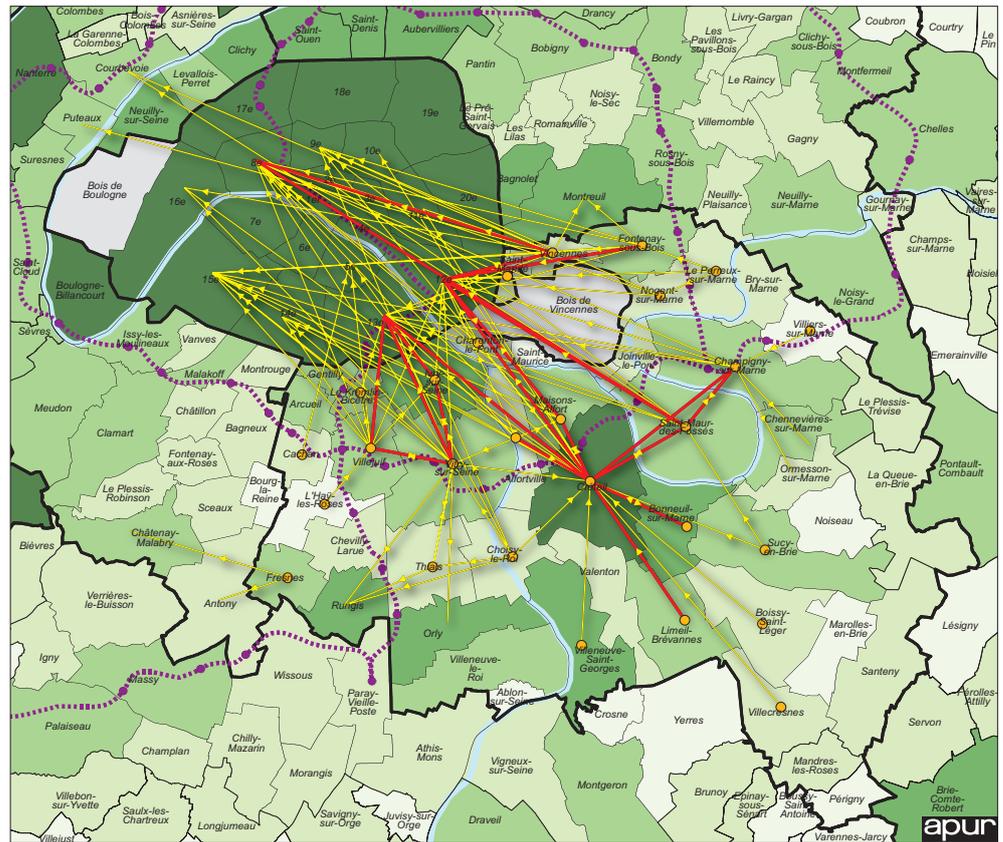
- Flux de plus de 1 000 actifs
- Flux de 500 à 1 000 actifs
- Commune de départ

Part des actifs travaillant dans leur commune ou arrondissement de résidence, dans le total des actifs

- Plus de 30 %
- De 25 à 30 %
- De 20 à 25 %
- De 15 à 20 %
- Moins de 15 %

●●●● Réseau du Grand Paris Express (projet)

Source: Recensement de la population (Insee), 2010



Où résident les actifs qui viennent travailler dans le Val-de-Marne ? 2010

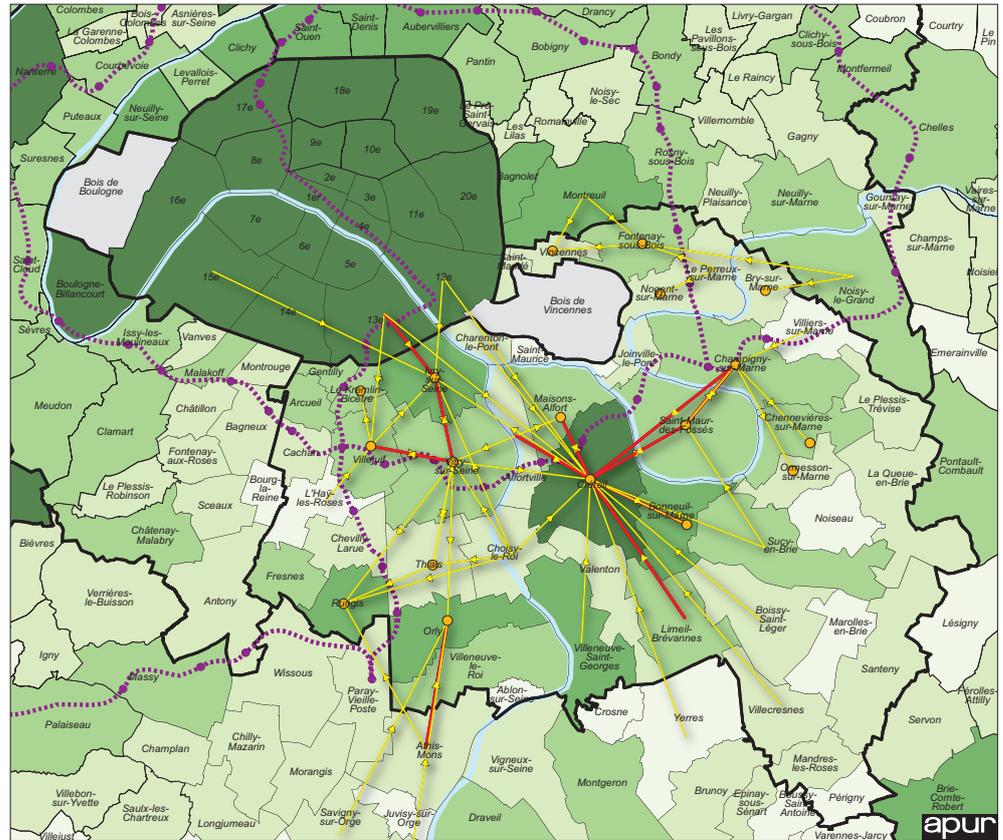
- Flux de plus de 1 000 actifs
- Flux de 500 à 1 000 actifs
- Commune d'arrivée

Part des actifs travaillant dans leur commune ou arrondissement de résidence, dans le total des actifs

- Plus de 30 %
- De 25 à 30 %
- De 20 à 25 %
- De 15 à 20 %
- Moins de 15 %

●●●● Réseau du Grand Paris Express (projet)

Source: Recensement de la population (Insee), 2010



3. Quelles sont les conditions de logement des ménages franciliens selon l'éloignement du lieu de travail ?

L'éloignement de son lieu de travail est-il bénéfique aux travailleurs clés et non clés sur le plan du logement, même si les individus y perdent en temps de transport et peuvent accumuler de la fatigue en contrepartie ?

Quelle est l'ampleur des inégalités entre les différentes catégories sociales dans ce domaine ? C'est ce que vise à analyser la partie suivante de cette étude en s'appuyant sur deux indicateurs : le statut d'occupation du logement (propriété, location...) et le nombre de personnes par pièce, au regard de l'éloignement domicile-travail.

3.1. Le statut d'occupation des ménages selon la profession et l'éloignement domicile-travail

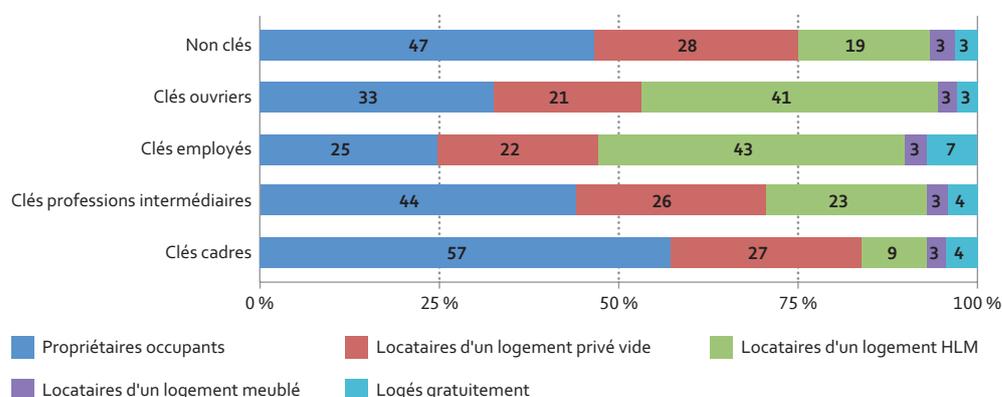
Les analyses dans cette partie reposent sur les ménages actifs, c'est-à-dire les ménages dont la personne de référence réside et travaille en Ile-de-France. En effet, les analyses des conditions de logement se font en général à partir des caractéristiques de la personne de référence du ménage. Les personnes de référence actives qui travaillent en Ile-de-France représentent 3,107 millions de franciliens, parmi lesquelles la plupart sont des hommes. Dans cette partie, un ménage clé est un ménage dont la personne de référence est un travailleur clé. Un ménage clé cadre est un ménage dont la personne de référence exerce une profession clé de catégorie cadre.

Aperçu général

Les statuts d'occupation diffèrent d'abord selon la catégorie sociale, très corrélée aux niveaux de revenus. Au sein des ménages clés cadres, la part de propriétaires (57%) est plus du double de celle observée parmi les ménages clés employés (25%). Par ailleurs, les ménages clés employés ou ouvriers sont plus de 40% à résider dans le parc locatif social.

Statut d'occupation des logements selon la profession de la personne de référence du ménage

Répartition des ménages en part (%) selon le statut d'occupation



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

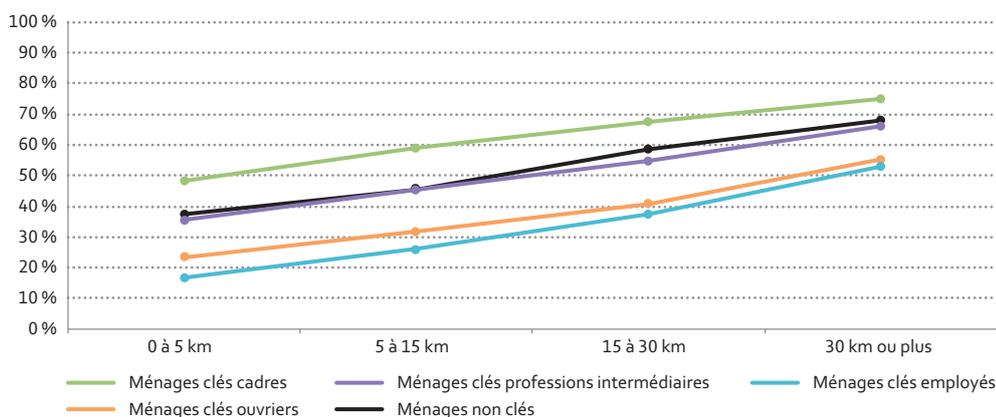
L'accès à la propriété est plus répandu au sein des ménages dont la personne de référence s'est éloignée de son lieu de travail.

Si 35% des personnes de référence du ménage qui parcourent moins de 5km entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail sont propriétaires de leur logement, cette part est de 67% de propriétaires parmi les ménages qui travaillent à plus de 30km de leur lieu de résidence.

Toutefois, les inégalités sociales dans l'accès à la propriété demeurent, même lorsque les distances domicile-travail s'accroissent. Les ménages clés cadres qui travaillent à moins de 5 km de leur logement sont 50% à être propriétaire de leur logement, alors que les ménages clés ouvriers sont deux fois moins à être propriétaires à distance domicile-travail équivalente (23%). Ce n'est qu'à des distances domicile-travail supérieures à 30km que la proportion de propriétaires dépasse 50% pour les ménages clés ouvriers.

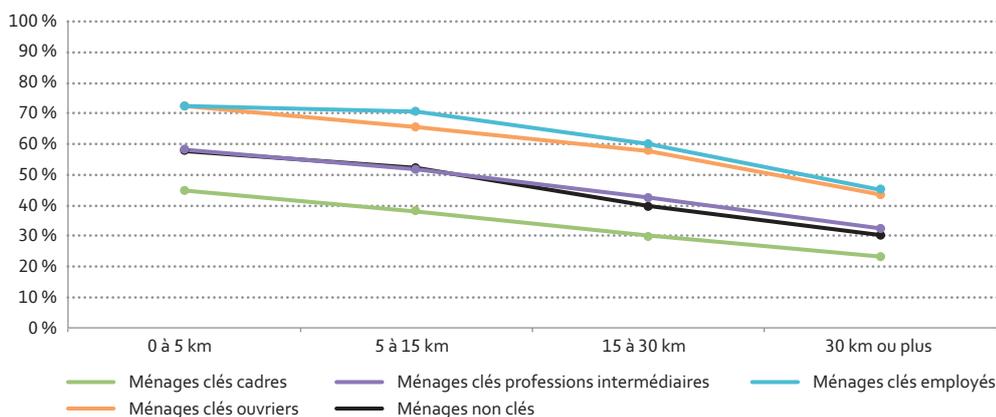
A l'inverse, la part de locataires diminue quand la distance domicile-travail s'allonge.

Part de ménages propriétaires occupants, selon la distance domicile-travail effectuée par la personne de référence du ménage



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Part de ménages locataires selon la distance domicile-travail effectuée par la personne de référence du ménage



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Au sein des ménages qui travaillent à plus de 15km de leur domicile, une nette différence s'observe entre les ménages clés selon s'ils sont cadres ou non cadres : les ménages clés cadres sont près de 70% à être propriétaires contre 47% pour les ménages clés non cadres. Les ménages clés non cadres sont 27% à être locataires du parc social, alors que ce statut d'occupation est marginal pour les ménages clés cadres (6%). Enfin, la proportion de locataires du parc privé est au même niveau (22%) pour les ménages clés cadres et non cadres.

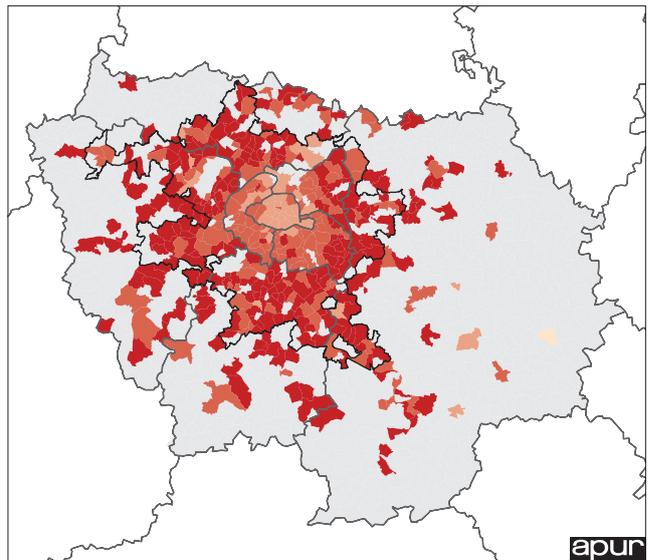
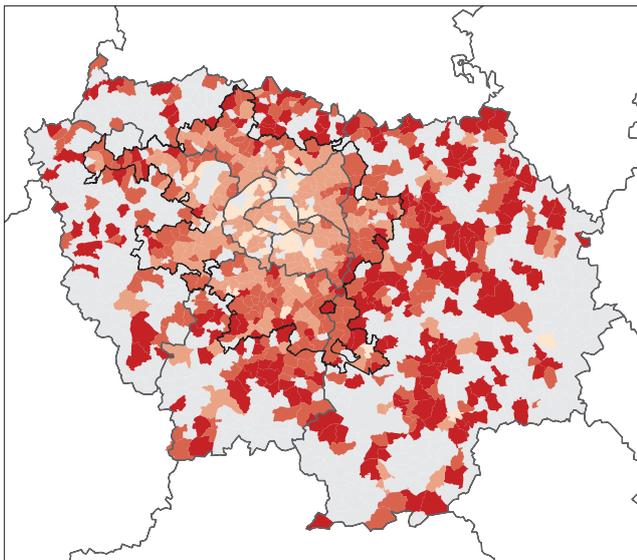
Géographiquement, la part des propriétaires devient de plus en plus importante en s'éloignant du centre de l'agglomération parisienne. Si les cadres peuvent accéder à la propriété au cœur de la région, les non cadres sont contraints d'aller dans les communes périphériques de l'Île-de-France pour accéder à la propriété. Plus d'un ménage clé cadre sur quatre est propriétaire du logement qu'il occupe à Paris et dans les communes limitrophes de la capitale, et plus d'un ménage clé cadre sur deux est propriétaire en petite couronne. A l'opposé, dans de nombreuses communes de petite couronne, ce sont moins de 25% des ménages clés professions intermédiaires, employés ou ouvriers qui sont propriétaires. Seules les communes aux franges de l'agglomération et plus éloignées en grande couronne rassemblent plus de 75 % de ménages propriétaires parmi les travailleurs clés non cadres.

Les locataires du parc privé sont peu représentés (autour de 22% des ménages qui résident à plus de 15km de leur lieu de travail). Pour les ménages clés cadres, leur présence est plus forte dans Paris et dans les communes limitrophes de la capitale (plus de 25%). Pour les ménages clés non cadres, la proportion de locataires du parc privé dépasse 25% dans Paris et dans une bonne partie des communes des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis.

En ce qui concerne les locataires du parc social, la proportion de ménages clés cadres locataires du parc social dépasse 25% seulement dans une vingtaine de communes, tandis que pour les ménages clés non cadres, leur proportion dépasse 25% dans presque toutes les communes de l'unité urbaine.

Taux de propriétaires parmi les ménages clé professions intermédiaires, employés ou ouvriers qui travaillent à plus de 15km de leur résidence

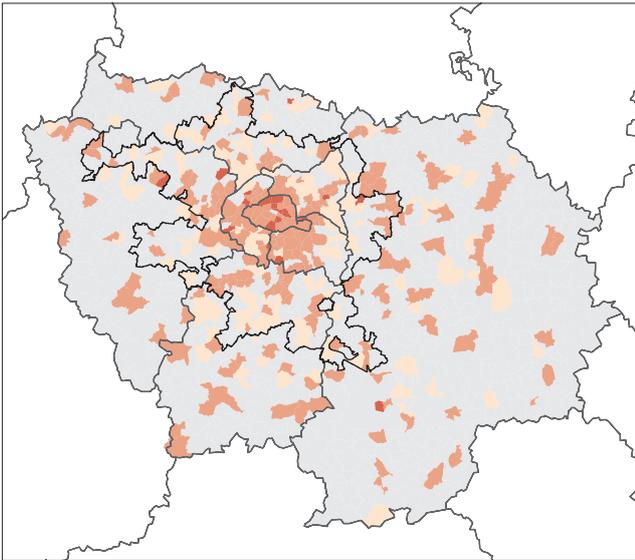
Taux de propriétaires parmi les ménages clé cadres qui travaillent à plus de 15km de leur résidence



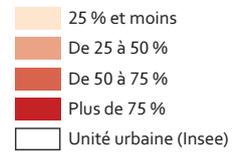
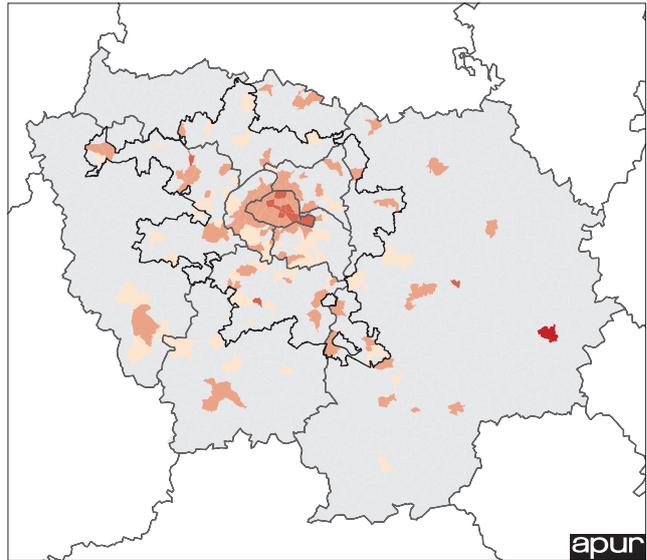
- 25 % et moins
- De 25 à 50 %
- De 50 à 75 %
- Plus de 75 %
- Unité urbaine (Insee)

Population des ménages supérieure ou égale à 25
 Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Taux de locataires privés parmi les ménages clé professions intermédiaires, employés ou ouvriers qui travaillent à plus de 15km de leur résidence

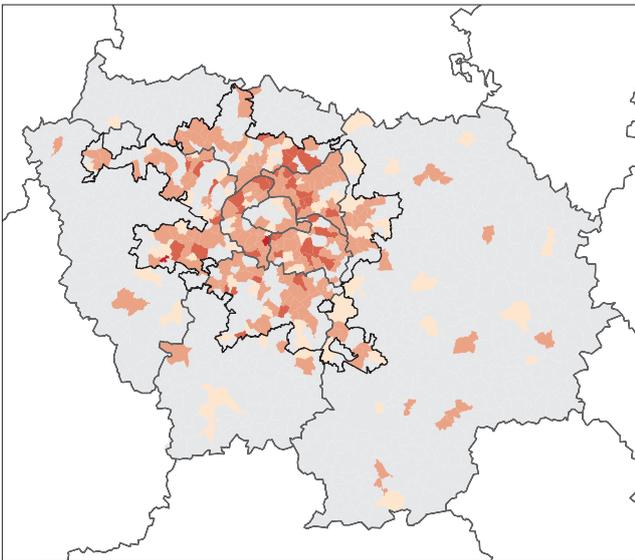


Taux de locataires privés parmi les ménages clé cadres qui travaillent à plus de 15km de leur résidence

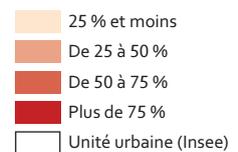
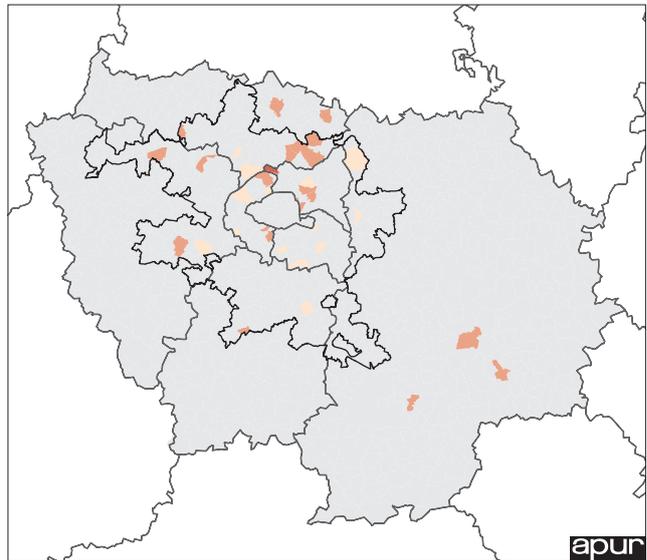


Population des ménages supérieure ou égale à 25
 Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Taux de locataire HLM parmi les ménages clé professions intermédiaires, employés ou ouvriers qui travaillent à plus de 15km de leur résidence



Taux de locataire HLM parmi les ménages clé cadres qui travaillent à plus de 15km de leur résidence



Population des ménages supérieure ou égale à 25
 Source: Recensement de la population (Insee), 2009

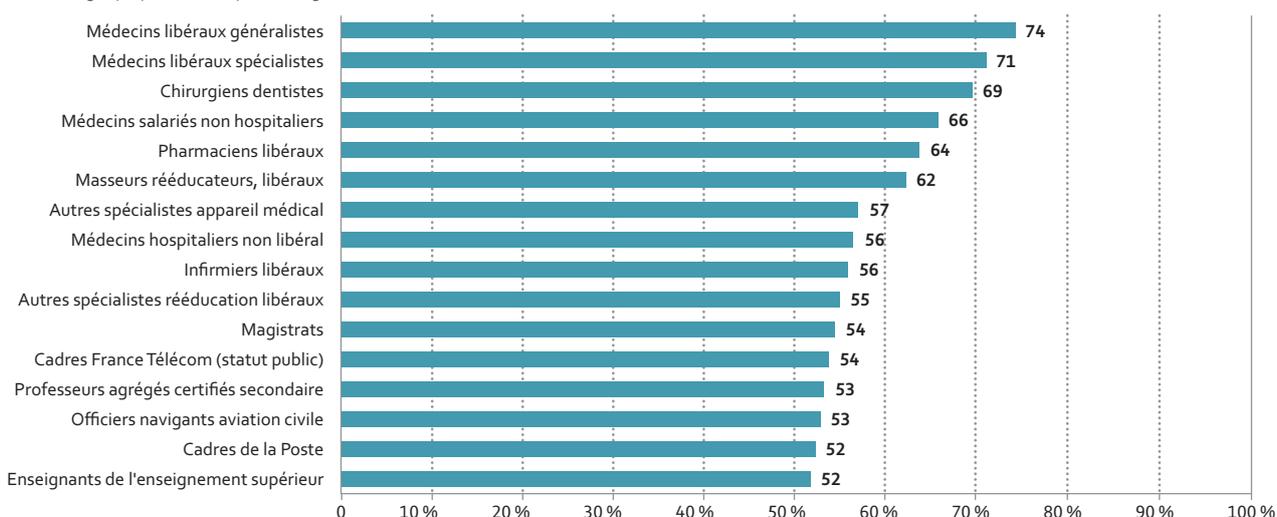
Le statut d'occupation des ménages clés qui résident très près de leur lieu de travail (à moins de 5 km)

D'une façon générale, les ménages clés qui sont propriétaires et résident très près de leur lieu de travail appartiennent plutôt à des catégories aisées : cadres de santé, magistrats...

Le pourcentage de propriétaires parmi ceux qui travaillent à moins de 5km de leur lieu de travail dépasse 70% pour les médecins libéraux, et est supérieur à 60% pour les chirurgiens-dentistes, les médecins salariés, les pharmaciens libéraux et les masseurs rééducateurs, qui tous relèvent du secteur clé de la santé. Dans d'autres secteurs « clés », les enseignants du supérieur et professeurs agrégés du secondaire, les officiers navigant de l'aviation civile, comme les cadres de France télécom et de la poste sont plus de 50% à être propriétaires.

Les ménages clés propriétaires à moins de 5km de leur lieu de travail

Professions clés dont plus de 50% des ménages sont propriétaires à moins de 5 km de leur lieu de travail
Part de ménages propriétaires en pourcentages (%)

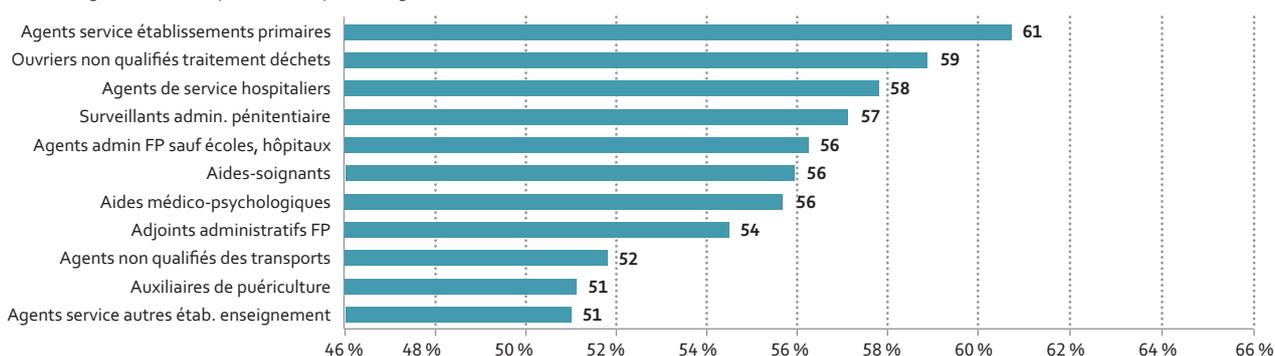


Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Pour les professions clés plus modestes, le logement social apparaît comme une solution pour se loger près de son lieu de travail. Même si le critère de la profession n'est pas considéré actuellement lors des attributions de logements sociaux, il apparaît qu'un certain nombre de professions modestes identifiées comme clés bénéficie d'un logement social dans des proportions importantes, de par leurs caractéristiques sociales. La monoparentalité notamment semble caractériser une partie importante des ménages clés habitant le logement social à moins de 5km de leur lieu de travail. Les ménages dont la personne de référence est agents de service, aides-soignants, auxiliaires de puéricultures ou encore aides à domicile, qui connaissent un taux de féminisation important, rassemblent sans doute une part importante de femme vivant seule ou vivant seule avec leur(s) enfant(s), puisque dans les couples, la personne de référence du ménage est toujours l'homme.

Les ménages clés locataires du parc social à moins de 5km de leur lieu de travail

Professions clés dont plus de 50% des ménages sont locataires du parc social à moins de 5 km de leur lieu de travail
Part de ménages locataires du parc social en pourcentages (%)



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

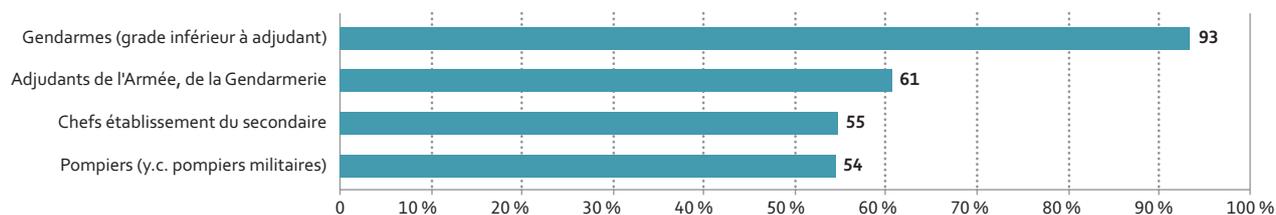
D'autres individus sont « logés gratuitement » comme l'indique la classification de l'Insee dans le recensement, ce qui signifie qu'ils ne sont pas propriétaires de leur logement et qu'ils ne payent pas de loyer. Les gendarmes exercent la profession clé la plus emblématique de ce cas de figure : 93% des gendarmes d'un grade inférieur à adjudants qui résident à moins de 5km de leur lieu de travail sont « logés gratuitement ». Dans ce cas, il s'agit pour la plupart d'un logement de fonction qui leur permet de résider à proximité de leur lieu de travail, pour être prêt à intervenir en cas d'urgence.

Ils sont 61% à être logés gratuitement parmi les adjudants de l'armée et de la gendarmerie. Une autre profession assurant la sécurité des personnes, les pompiers, sont souvent logés gratuitement (54%). Dans l'éducation, 55% des chefs d'établissement du secondaire sont logés gratuitement, 31% des conseillers principaux d'éducation et enfin 34% des instituteurs.

Les instituteurs bénéficiaient historiquement d'un logement de fonction souvent dans l'école, mais la réforme ne permet plus aux professeurs des écoles d'en bénéficier.

Les ménages clés « logés gratuitement » à moins de 5km de leur lieu de travail

Professions clés dont plus de 50% des ménages sont logés gratuitement à moins de 5 km de leur lieu de travail
Part de ménages logés gratuitement en pourcentages (%)



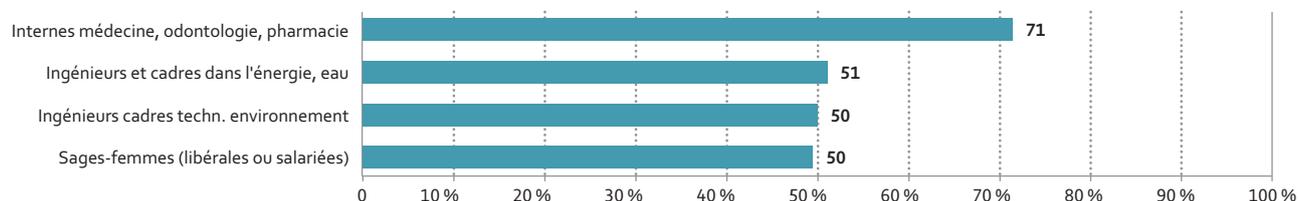
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Enfin, d'autres ménages clés se reportent essentiellement sur le locatif privé pour se loger à proximité de leur lieu de travail. Cela peut relever d'un choix par défaut (moyens insuffisants pour acheter, logement social inaccessible), ou d'un choix permettant de conserver une certaine mobilité professionnelle.

Parmi ces ménages, il y a une forte proportion d'ingénieurs cadres dans l'énergie, l'eau et l'environnement. Dans le secteur de la santé, c'est le cas des internes en médecine, sages-femmes et infirmiers salariés (40% de ménages infirmiers locataires dans le parc privé vide ou meublé). Dans le champ de l'éducation, c'est le cas des ménages de surveillants-aides éducateurs scolaires et éducateurs spécialisés ; dans la sécurité, des hommes de rang ; dans le transport, des hôtesses de l'air et stewards ;

Les ménages clés locataires d'un logement privé vide ou d'un meublé à moins de 5km de leur lieu de travail

Professions clés dont 50% des ménages ou plus sont locataires d'un logement privé vide ou d'un meublé à moins de 5 km de leur lieu de travail
Part de ménages locataires du parc privé vide ou meublé en pourcentages (%)



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Pour les autres professions, il n'y a pas de statut d'occupation particulièrement caractéristiques, mais une variété de situation :

• **25 à 50% de propriétaires et de locataires du parc privé**

- Education : professeurs des écoles, des collèges et des lycées, maîtres auxiliaires du secondaire ;
- Fonction publique générale : personnel de direction, ingénieurs de l'Etat, des collectivités territoriales et des hôpitaux, personnels de catégorie A des impôts, de l'Etat et des collectivités territoriales, personnes en mandat politique, syndical ;
- Industrie de l'énergie, eau, propreté: ingénieur en électricité et électronique, techniciens environnement pollution, agents de maîtrise énergie eau chauffage ;
- Santé : psychologues, pharmaciens salariés, cadres infirmiers, infirmiers psychiatriques, puéricultrices, infirmiers spécialisés, infirmiers salariés en soins généraux, masseurs rééducateurs, autres spécialistes de la rééducation, techniciens médicaux, opticiens audioprothésistes ;
- Social : cadres de l'intervention socio-éducative
- Sécurité : Inspecteurs et officiers de police ;
- Transports : ingénieurs cadres techniques des transports, hôtesses de l'air et stewards ;

• **25 à 50% de propriétaires et de locataires du parc social**

- Education : Surveillants, aides-éducateurs scolaires ;
- Fonction publique générale : professions intermédiaires et employés France Télécom (statut public) et de la Poste, cadres B des collectivités locales ;
- Industrie de l'énergie, eau, propreté : pilotes installations lourde industrie, ouvriers qualifiés autres industries, mécaniciens qualifiés maintenance industrie ;
- Santé : préparateurs en pharmacie ;
- Social : Assistants de service social ;
- Transports : conducteurs routiers (salariés), conducteurs transport en commun salariés, ouvriers qualifiés sédentaires transport, ingénieurs contrôle navigation aérienne, Responsables transports non cadres ;

• **25 à 50% de locataires du parc privé et de locataires du parc social**

- Fonction publique générale : cadres B Etat hors Enseignement, Impôts ;
- Industrie de l'énergie, eau, propreté : ouvriers non qualifiés type industriel, ouvriers qualifiés de l'assainissement traitement déchets, nettoyeurs ;
- Santé : ambulanciers salariés ;
- Sécurité : agents de police de l'Etat ; agents des polices municipales ; hommes du rang sauf pompiers militaires, agents civils de sécurité, surveillance ;
- Social : assistantes maternelles, gardes enfants, aides à domicile, aides ménagères, conseillers économie sociale familiale, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants ;
- Transports : conducteurs de taxi (salariés), responsables transports voyageurs non cadres ;

Le statut d'occupation des ménages clés qui résident très loin de leur lieu de travail (à plus de 30 km)

Les longs trajets domicile-travail ont des répercussions importantes en cas de dysfonctionnement des transports en commun, des intempéries neigeuses qui bloquent la circulation routière, de retard... C'est toute une chaîne qui peut s'en trouver impactée. En outre, les longs trajets quotidien risque d'entraîner une fatigue qui peut impacter le travail des salariés.

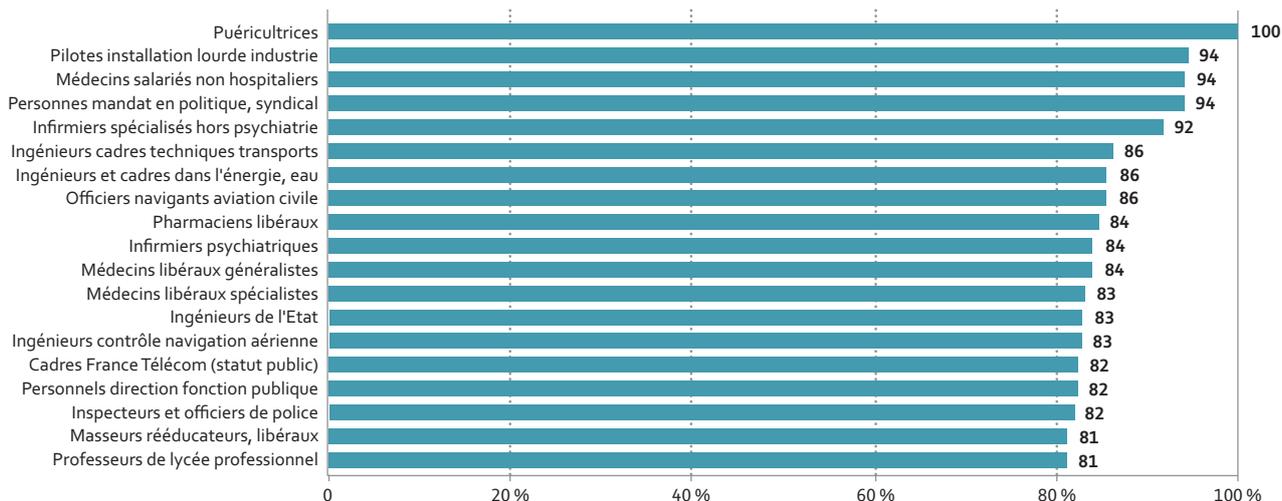
L'éloignement du lieu de travail, si celui-ci se trouve au centre de l'agglomération, est parfois la seule option pour ceux qui souhaitent accéder à la propriété. L'accès au logement social est également plus facile dans les secteurs moins tendus mais l'éloignement peut alors devenir une contrainte pour les locataires du parc social, qui se trouvent obligés de parcourir de longues distances dans le cas où leur lieu de travail a changé depuis l'obtention de leur logement. Enfin, certains ménages sont très éloignés de leur lieu de travail sans pouvoir ou vouloir être logés ailleurs que dans le parc locatif privé. Pour certaines professions qui vivent des situations à risques comme les gendarmes ou policiers, une certaine distance est souhaitée entre le lieu de résidence et le lieu de travail, pour garantir leur sécurité et faire une coupure avec leur vie professionnelle.

Dans l'ensemble des ménages franciliens qui travaillent en Ile-de-France, en moyenne 45% sont propriétaires, mais cette proportion varie de 35% pour ceux qui travaillent à moins de 5 km, à 67% pour ceux qui travaillent à plus de 30 km. Cette proportion varie aussi en fonction du niveau social des ménages et de leur profession.

Si l'allongement de la distance domicile-travail favorise le fait d'être propriétaire de son logement quelle que soit la catégorie sociale, seuls certains cadres et professions intermédiaires dépassent le taux de 80% de propriétaires, voire le taux de 90% de propriétaires pour quelques professions clés (puéricultrices, médecins salariés, infirmiers spécialisés...).

Les ménages clés propriétaires à plus de 30km de leur lieu de travail

Professions clés dont plus de 80% des ménages sont propriétaires à plus de 30 km de leur lieu de travail



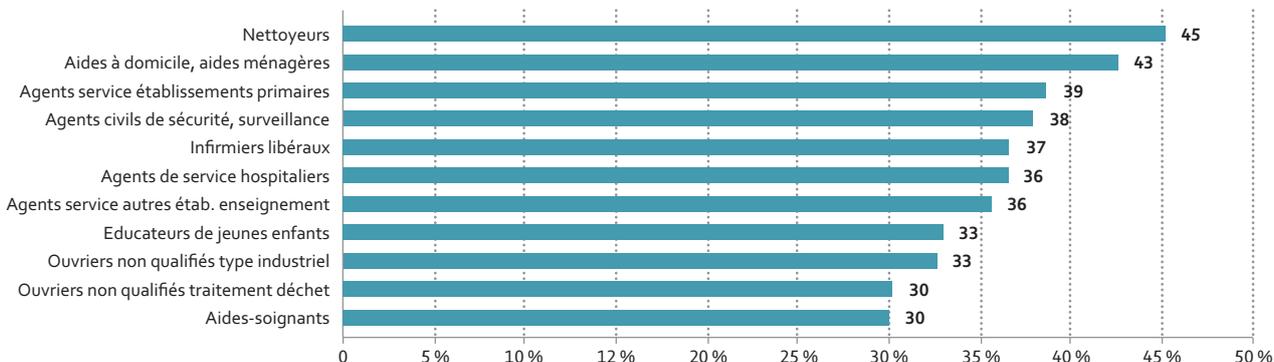
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

En revanche, certaines catégories de ménages clés avec une distance domicile-travail de plus de 30 km regroupent une forte proportion de locataires du parc social. Dans ces cas-là, les personnes ont sans doute changé de travail après l'obtention de leur logement social et n'ont pas les ressources nécessaires pour se rapprocher de leur nouveau lieu de travail, ou alors d'autres critères ont primé sur leur choix de localisation (lieu de travail du conjoint, école...). Cette situation rassemble surtout des employés et ouvriers : nettoyeurs, agents de service des établissements primaires et des services hospitaliers, éducateurs de jeunes enfants, ouvriers non qualifiés, aides-soignants...

Le cas des nettoyeurs et des aides à domicile est particulier car le lieu de travail renseigné peut correspondre dans certains cas au siège de leur employeur, alors que les prestations s'effectuent ailleurs sur le territoire, au domicile des particuliers ou au sein d'entreprises diverses.

Les ménages clés locataires du parc social à plus de 30km de leur lieu de travail

Professions clés dont 30% ou plus des ménages sont locataires du parc social à plus de 30 km de leur lieu de travail

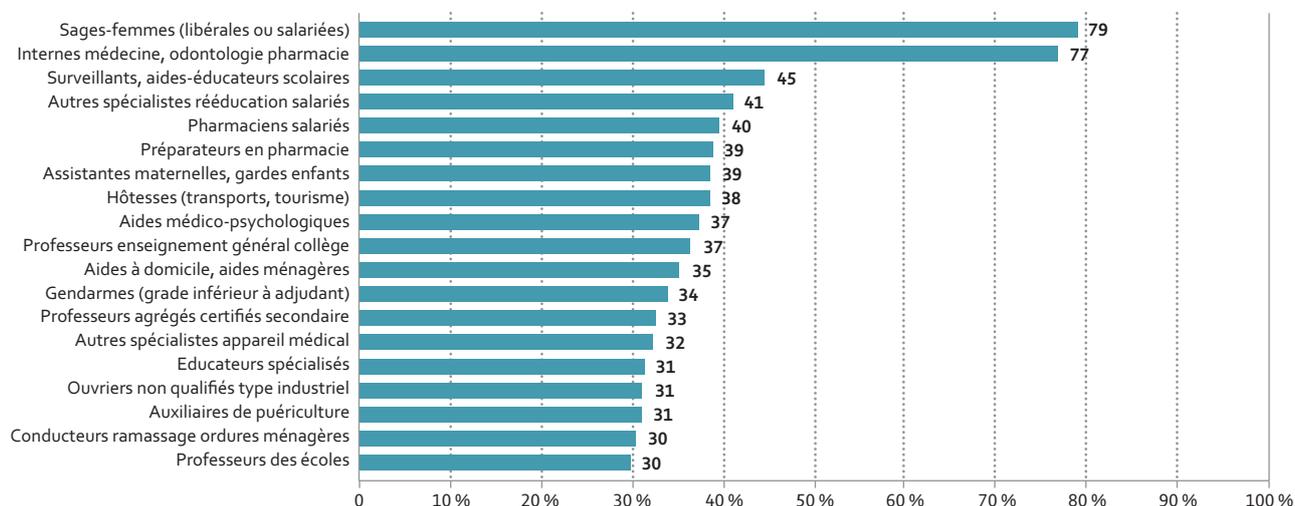


Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Les sages-femmes et les internes en médecine qui parcourent plus de 30 km de distance domicile-travail sont plus de 75% à être locataires du parc locatif privé. Pour les internes, le choix de se loger en locatif privé peut être rapproché du caractère temporaire de leur situation. Parmi les ménages qui travaillent loin de leur domicile, il y a aussi une proportion non négligeable de locataires du parc privé parmi les ménages surveillants-aides éducateurs scolaires, personnels de garde d'enfants ou encore parmi les gendarmes.

Les ménages clés locataires d'un logement privé vide ou d'un meublé à plus de 30km de leur lieu de travail

Professions clés dont 30% des ménages ou plus sont locataires d'un logement privé vide ou d'un meublé à plus de 30 km de leur lieu de travail



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Pour les autres professions, il y a entre 50 et 80% de propriétaires parmi les ménages clés qui résident à 30 km de leur lieu de travail.

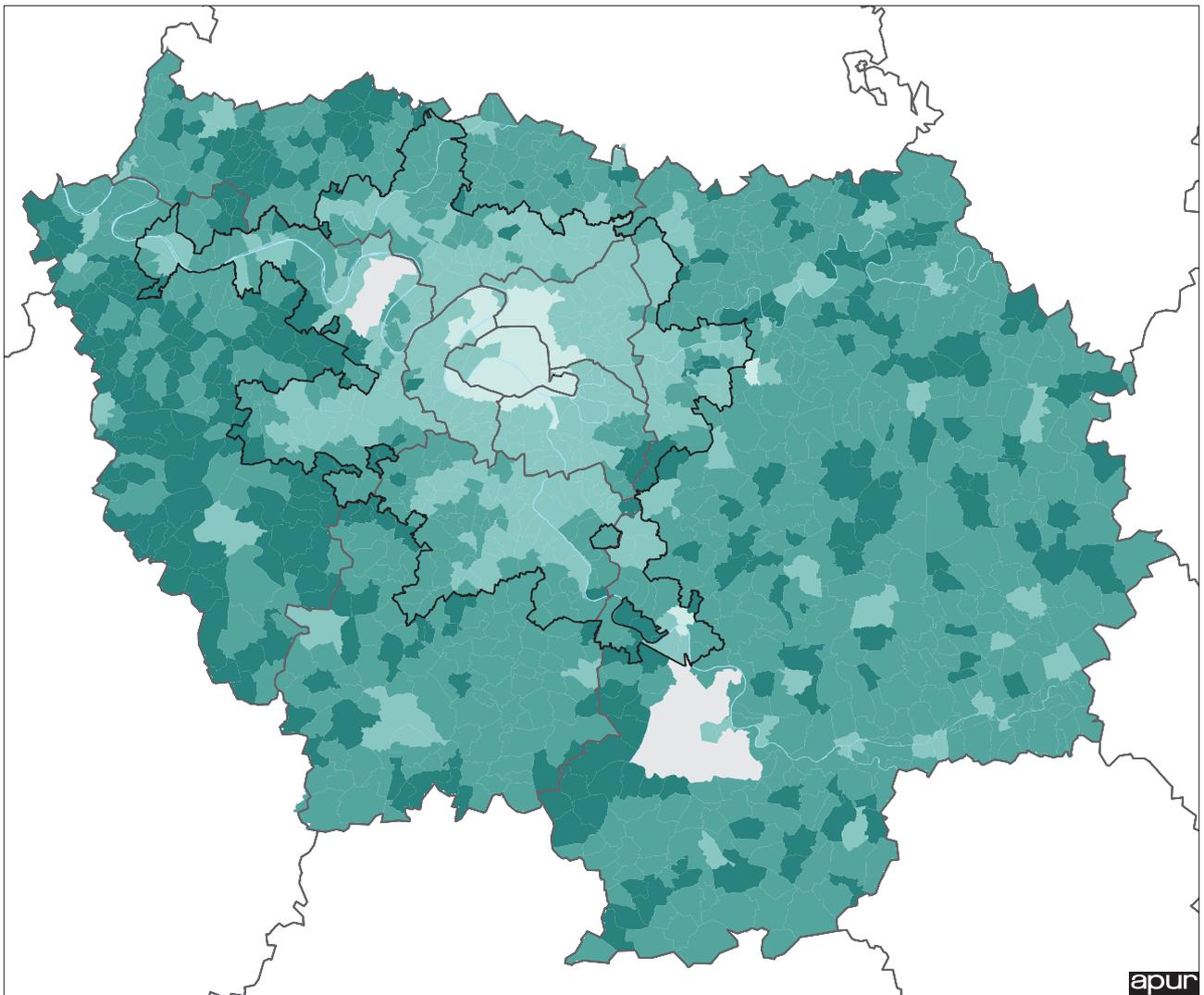
3.2. Le nombre de personnes par pièce selon la profession et l'éloignement domicile-travail

Aperçu général

L'éloignement du lieu de travail entraîne un allongement des temps de transports qui peut aller de pair avec une fatigue importante. Est-ce que tous les ménages y gagnent sur le plan des conditions de logement ? Dans quelle mesure les actifs gagnent-ils en confort en s'éloignant de leur lieu de travail ?

Le parc de logements franciliens se compose petits logements dans le cœur de l'agglomération et la taille des logements s'accroît avec l'éloignement en périphérie. Il y a environ 2,5 pièces par logement à Paris excepté dans les 8e et 16e arrondissements (3 pièces en moyenne) et moins de 3 pièces par logement dans les communes limitrophes de la capitale. Dans ces territoires, la densité de population est forte et les appartements dominent le parc de logements. Dans le reste de l'unité urbaine, les logements se composent de 3 à 4 pièces en moyenne. Dans le reste des communes de la grande couronne, la taille moyenne des logements dépasse 4 pièces, voire 5 pièces ou plus. L'habitat pavillonnaire est majoritaire en grande couronne (par exemple, 60% des logements sont des maisons individuelles en Seine-et-Marne).

Du fait de la structure du parc de logements franciliens, les résidents sont mécaniquement obligés de s'éloigner du centre pour gagner une pièce supplémentaire.



Nombre moyen de pièces par logement en 2010

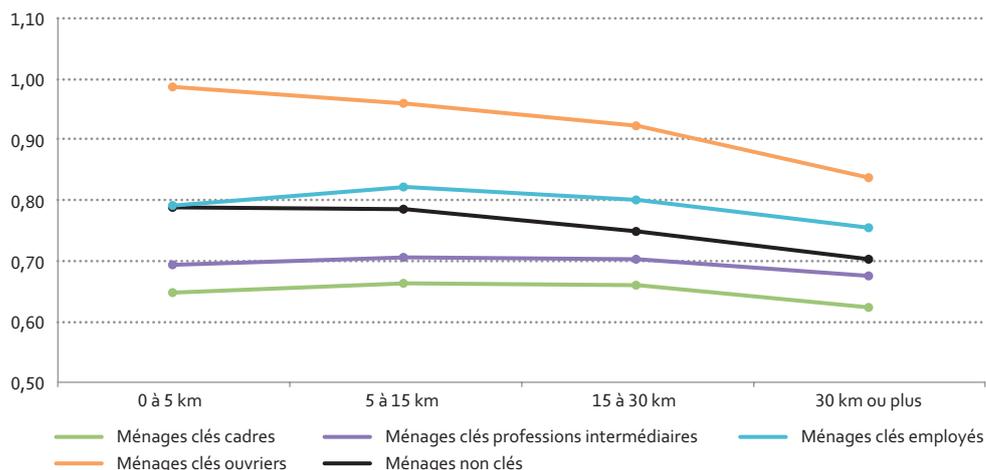
- Moins de 3
- De 3 à 4
- De 4 à 5
- 5 et plus
- Unité urbaine (Insee)

Source: Recensement de la population (Insee), 2010

Les ménages doivent majoritairement s'éloigner du centre de l'agglomération pour accéder à un logement plus grand. Puisque la majorité des emplois sont concentrés dans le centre de l'agglomération, la plupart des ménages doivent donc s'éloigner de leur lieu de travail pour être logés moins à l'étroit.

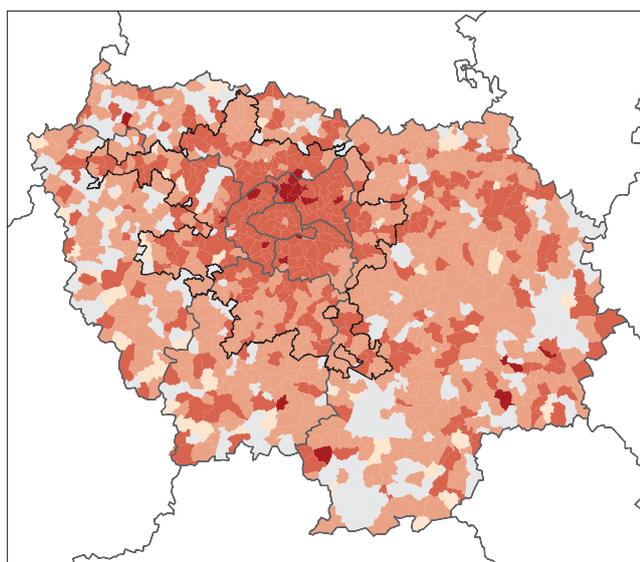
Parmi les ménages clés, les ouvriers sont ceux qui ont le moins grand confort de logement, mais aussi ceux qui gagnent le plus en confort de logement en s'éloignant de leur lieu de travail. Pour autant, cela ne leur suffit pas pour atteindre le confort des ménages clés cadres, professions intermédiaires ou même employés.

Nombre moyen de personne par pièce selon la profession de la personne de référence du ménage et la distance domicile-travail

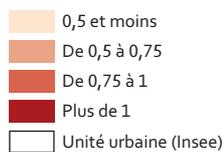
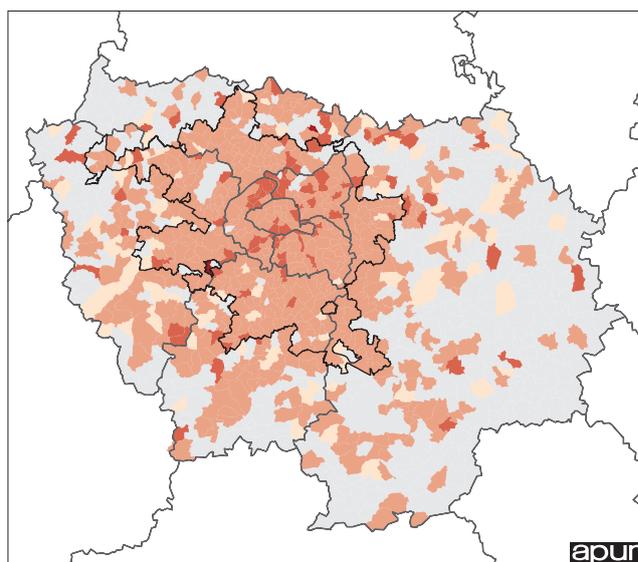


Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Nombre moyen de personnes par pièce dans les ménages clé intermédiaires, employés ou ouvriers qui travaillent à plus de 15km de la commune de résidence



Nombre moyen de personnes par pièce dans les ménages clé cadres qui travaillent à plus de 15km de la commune de résidence



Population des ménages supérieure ou égale à 25
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Sur le territoire, il y a une nette différence entre les ménages clés cadres (à droite) et les ménages clés non cadres (à gauche) qui travaillent à plus de 15 km de leur commune de résidence. Le nombre moyen de personnes par pièce est nettement plus élevé pour les ménages clés non cadres, comme l'illustre la carte : plus le rouge est foncé, plus les ménages vivent à l'étroit.

Le nombre de personnes par pièce est particulièrement élevé dans une zone précise de la Seine-Saint-Denis qui englobe les communes de Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve... et dans une moindre mesure dans tout le centre de l'agglomération (Paris et petite couronne) par rapport au reste de la région.

Les ménages clés non cadres doivent s'éloigner en grande couronne pour trouver un nombre moyen de personne par pièce inférieur à 0,75, alors que les ménages clés cadres sont moins de 0,75 personne par pièce dans le centre de l'agglomération.

Nombre de personne par pièce selon la structure familiale du ménage

Le confort des logements, du point de vue du nombre moyen de personnes par pièce, se dégrade plus les ménages sont grands : les familles avec enfants sont logiquement, en moyenne, logés plus à l'étroit que les couples sans enfants. Mais surtout, les inégalités sociales au regard du confort des logements s'accroissent plus les ménages sont grands.

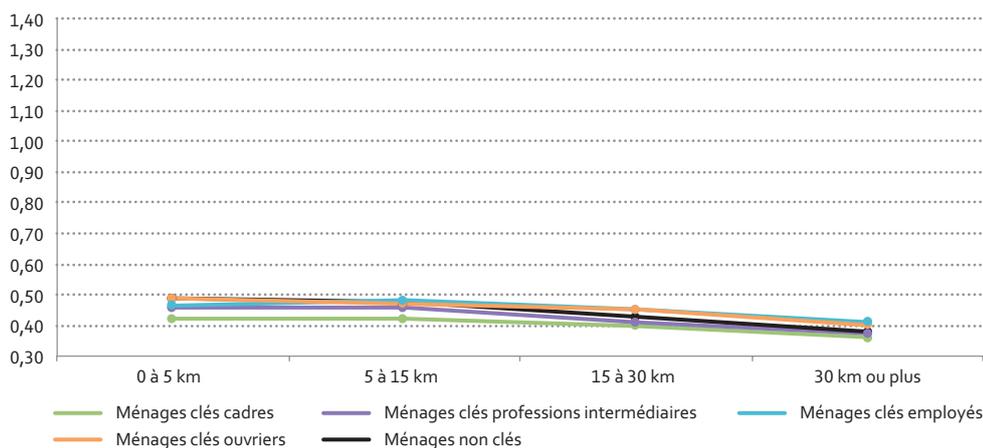
En ce qui concerne les personnes seules, le niveau de confort est le plus élevé. Il diminue légèrement plus les ménages sont éloignés de leur lieu de travail, mais les inégalités entre les catégories sociales sont peu marquées. Pour les personnes seules, l'écart entre le confort de logement des ménages clés cadres et des ménages clés ouvriers est faible (0,05 toutes distances domicile-travail confondues) et se réduit légèrement en s'éloignant du lieu de travail. En effet, l'écart de confort est à son maximum pour les distances domicile-travail inférieures à 5km (0,07).

A une distance domicile-travail inférieure à 5 km, les cadres clés vivant seuls sont en moyenne 0,42 personnes par pièce, quand les ouvriers clés vivant seuls sont en moyenne 0,49 personnes par pièce. En s'éloignant à plus de 30 km, les cadres clés sont 0,36 personnes par pièce (-0,06) et les ouvriers clés sont 0,40 personnes par pièce (-0,09).

En s'éloignant à plus de 30 km de leur lieu de travail, les ouvriers et employés clés obtiennent le même niveau de confort que celui des cadres clés à 15-30km de leur lieu de travail. Après 15km, il y a peu de différence de confort de logements entre les cadres clés et les professions intermédiaires clés.

Personnes seules

Nombre moyen de personnes par pièce selon l'éloignement domicile-travail



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

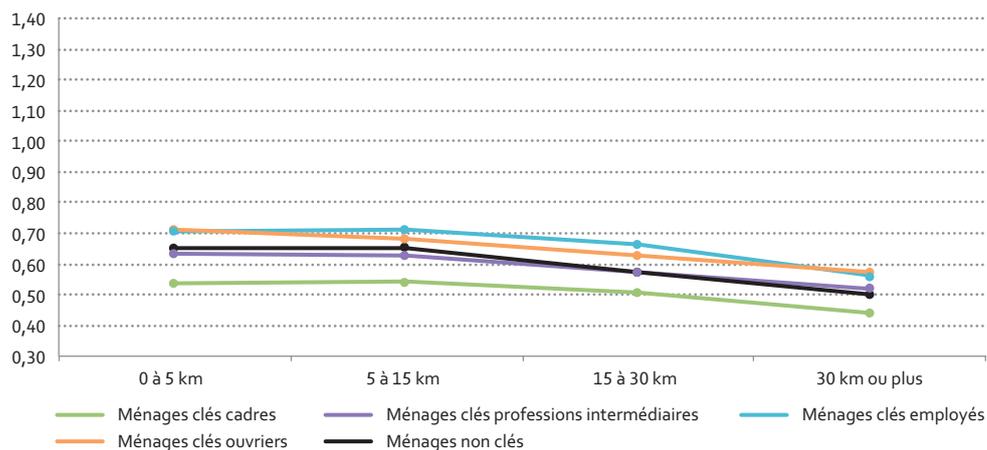
Pour les ménages clés en couple sans enfant, l'écart entre les cadres et les ouvriers s'accroît (0,15 toutes distances domicile-travail confondues) et il est à son maximum à moins de 5km de distance domicile-travail (0,18).

A une distance domicile-travail inférieure à 5 km, les ménages clés cadres « en couples sans enfant » sont en moyenne 0,54 personnes par pièce, quand les ouvriers sont en moyenne 0,71 personnes par pièce. En s'éloignant à plus de 30 km, les cadres sont 0,44 personnes par pièce (-0,10) et les ouvriers sont 0,57 personnes par pièce (-0,15).

Même en s'éloignant à plus de 30 km de distance domicile-travail, seules les professions intermédiaires atteignent le niveau de confort des cadres vivant à moins de 5 km de distance domicile-travail. A plus de 30 km, les employés et ouvriers atteignent seulement le niveau de confort des professions intermédiaires qui parcourent entre 15 et 30 km de distance domicile-travail.

Couples sans enfant

Nombre moyen de personnes par pièce selon l'éloignement domicile-travail



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

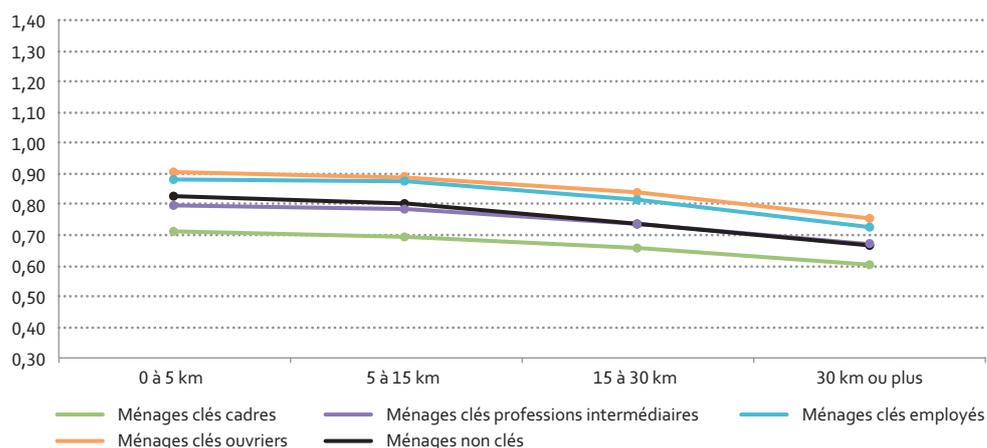
L'arrivée d'un premier enfant est le moment soit d'un resserrement dans le logement du couple, soit d'un déménagement dans un logement plus grand pour améliorer le confort.

L'écart entre les ménages cadres et les ouvriers continue de s'accroître (0,18 toutes distances domicile-travail confondues), il est à son maximum à moins de 5 km de distance domicile-travail (0,20). A une distance domicile-travail inférieure à 5 km, les ménages clés « famille avec un enfant » cadres sont en moyenne 0,71 personnes par pièce, quand les ouvriers sont en moyenne 0,91 personnes par pièce. En s'éloignant à plus de 30 km, les cadres sont 0,60 personnes par pièce (-0,11) et les ouvriers sont 0,75 personnes par pièce (-0,16).

En s'éloignant à plus de 30 km de distance domicile-travail, les professions intermédiaires atteignent le niveau de confort qu'ont les cadres à 15-30 km de distance ; les employés et ouvriers rejoignent le niveau de confort atteint par les professions intermédiaires à 15-30 km de distance domicile-travail, mais jamais le confort des cadres.

Familles avec un enfant

Nombre moyen de personnes par pièce selon l'éloignement domicile-travail et la CS



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

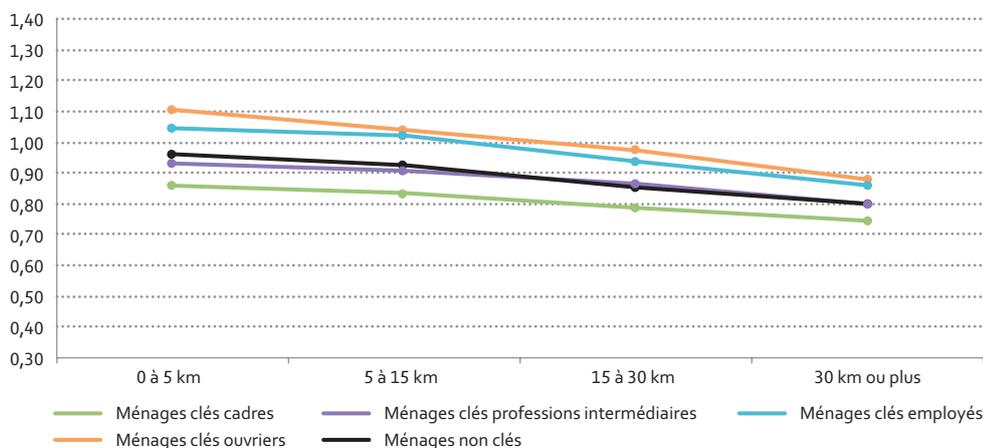
Avec l'arrivée d'un deuxième enfant, le resserrement de ménages est de plus en plus visible, et l'écart entre les ménages clés cadres et ouvriers ne cesse de s'accroître (0,20 toutes distances domicile-travail confondues). Il est à son maximum à moins de 5km de distance domicile-travail (0,25).

A une distance domicile-travail inférieure à 5 km, les ménages clés « famille avec deux enfants » cadres sont en moyenne 0,86 personnes par pièce, quand les ouvriers sont en moyenne 1,11 personnes par pièce. En effet, en dessous de 15 km de distance domicile-travail, les employés et ouvriers vivent en moyenne avec plus d'une personne par pièce. En s'éloignant à plus de 30 km, les ménages cadres sont 0,74 personnes par pièce (-0,12 par rapport à une distance inférieure à 5 km) et les ménages ouvriers clés 0,88 personnes par pièce (-0,23).

En s'éloignant à plus de 30 km de distance domicile-travail, les professions intermédiaires atteignent le niveau de confort qu'ont les cadres à 15-30 km de distance ; les employés et ouvriers rejoignent le niveau de confort atteint par les professions intermédiaires clés à 15-30 km de distance domicile-travail, mais jamais le confort des cadres.

Familles avec deux enfants

Nombre moyen de personnes par pièce selon l'éloignement domicile-travail et la CS



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Dans les familles nombreuses, de trois enfants ou plus, le resserrement de ménages est de plus en plus marqué, et l'écart entre les ménages clés cadres et les ouvriers est à son maximum (0,38 toutes distances domicile-travail confondues). Il est encore plus fort entre 5 et 15km de distance domicile-travail (0,42). Effectivement, les ménages clés familles nombreuses cadres gagnent davantage de confort que les ouvriers clés en s'éloignant entre 5 et 15 km, par rapport à une distance inférieure à 5 km.

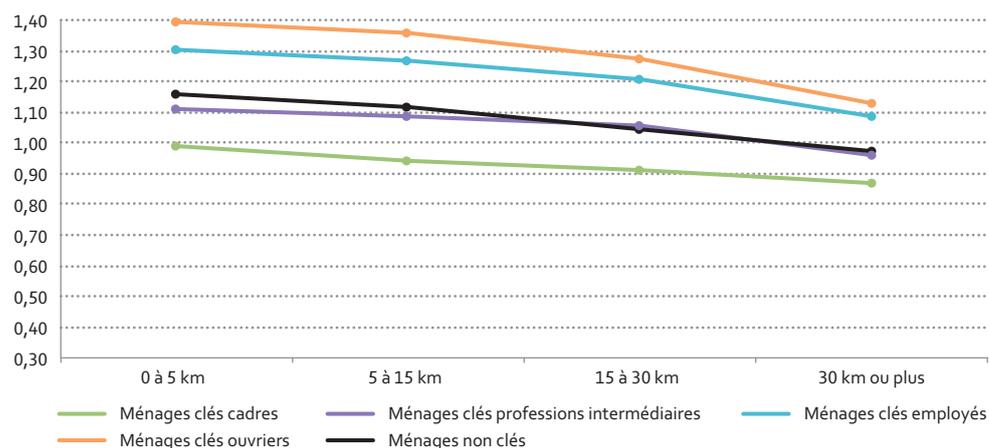
A une distance domicile-travail inférieure à 5 km, les ménages clés « famille avec un enfant » cadres sont en moyenne 0,99 personnes par pièce, quand les ouvriers sont en moyenne 1,39 personnes par pièce. En s'éloignant à plus de 30 km, les cadres sont 0,87 personnes par pièce (-0,12) et les ouvriers clés sont 1,13 personnes par pièce (-0,26).

Alors que les familles nombreuses de cadres clés sont toujours sous le seuil d'une personne par pièce quelle que soit la distance domicile-travail, seuls les familles nombreuses professions intermédiaires clés et les familles nombreuses non clés passent sous ce seuil en s'éloignant à plus de 30 km de distance domicile-travail.

Parallèlement, les familles nombreuses employés et ouvriers sont celles qui gagnent le plus en confort en s'éloignant à 15 ou 30km de distance, mais le niveau de confort atteint en s'éloignant aussi loin reste bien inférieur à celui atteint par les familles cadres et professions intermédiaires à des distances moins importantes.

Familles avec trois enfants ou plus

Nombre moyen de personnes par pièce selon l'éloignement domicile-travail et la CS



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Pour conclure, les ménages clés cadres ont toujours un confort plus important que les ménages clés non cadres, quelque que soit la structure familiale et l'éloignement domicile-travail. L'impact de l'éloignement sur le confort du logement bénéficie davantage aux employés et ouvriers qu'aux cadres, mais les inégalités sociales sont si fortes que les employés et ouvriers n'atteignent jamais le niveau de confort des cadres qui résident près de leur lieu de travail, et ce même en s'éloignant à plus de 30 km de leur lieu de travail.

L'analyse du lien entre statut d'occupation des ménages et nombre de personnes par pièces et distance domicile travail permet de conclure que les inégalités sociales sont marquées sur le plan des conditions de logements. Les employés et ouvriers clés qui choisissent / acceptent une grande distance domicile-travail pour accéder à la propriété ou gagner de la surface de logement, n'obtiennent jamais les mêmes conditions que les cadres qui résident près de leur travail !

On notera cependant que :

- s'éloigner de son lieu de travail est pour certains la seule façon de pouvoir accéder à la propriété. La part de ménages clés employés propriétaires passe de 17% à moins de 5 km de trajet à 53% pour ceux qui résident à 30km ou plus de leur lieu de travail. Pour les ménages clés ouvriers, le taux de propriétaires passe de 23% à 55% selon les mêmes critères de distances domicile-travail. Dans le même temps, près de 50% des ménages clés cadres sont propriétaires de leur logement à moins de 5km de leur travail ;
- s'éloigner de son lieu de travail est pour certains la seule façon de pouvoir obtenir une pièce en plus, d'être logés moins à l'étroit. Les gains ne sont pas considérables, mais les ménages clés ouvriers passent de 1 personne par pièce à moins de 5 km de leur travail, à 0,84 personne par pièces pour ceux qui résident à 30 km ou plus de leur lieu de travail. Même si ce sont eux qui se desserrent le plus en s'éloignant, ils sont loin du nombre de personnes par pièce atteint par les ménages clés cadres à moins de 5 km de leur lieu de travail (0,78) ;
- s'éloigner de son lieu de travail n'est parfois pas suffisant pour permettre le desserrement du ménage. C'est le cas pour plusieurs professions clés : les ménages clés ouvriers qualifiés du traitement des déchets, les ouvriers non qualifiés traitement déchet, les ouvriers non qualifiés type industriel, les ouvriers des pilotes d'installation lourdes dans l'industrie et les nettoyeurs qui travaillent à plus de 15 km de leur domicile sont toujours logés à l'étroit, c'est-à-dire avec plus d'une personne par pièce. Les ménages clés ouvriers « pilotes d'installation lourdes » dans l'industrie et « nettoyeurs » travaillant à plus de 30 km de leur lieu de travail sont d'ailleurs les deux seuls ménages clés qui habitent un logement où ils sont plus d'une personne par pièce malgré l'importante distance domicile-travail.

4. L'éloignement domicile-travail doit-il concerner les deux conjoints des couples biactifs pour améliorer le confort des logements ?

Dans les ménages de plus d'une personne, la localisation du logement est le fruit d'une négociation entre plusieurs personnes et plusieurs éléments rentrent en ligne de compte. Les données du recensement permettent de considérer l'un des facteurs de la négociation : la distance domicile-travail au sein des couples dont les deux conjoints travaillent.

C'est l'objet de cette partie de l'étude. L'homme et la femme des couples bi-actifs sont-ils égaux face aux distances domicile-travail parcourues ? Comment l'arbitrage sur la distance domicile travail des deux membres du couple impacte-t-il le confort du logement du ménage et son statut d'occupation ?

Disparités de distance domicile-travail entre les conjoints des couples bi-actifs

Près de 1,300 millions de ménages franciliens sont des couples où le référent du ménage et son conjoint occupent un emploi qu'ils exercent tous les deux en Ile-de-France.

Au sein de ces couples bi-actifs, les femmes parcourent de moins longues distances domicile-travail que leur conjoint. 41% des femmes travaillent à moins de 5km de leur lieu de travail, ce n'est le cas que de 33% des hommes. A l'autre extrémité, 24% des femmes travaillent à plus de 15km de leur résidence, contre 34% des hommes.

Si l'on retient 4 classes de distances, dans les couples franciliens dont tous deux travaillent en Ile-de-France :

- dans 20% des cas, la femme parcourt un plus long trajet que son conjoint ;
- dans 32% des cas, l'homme parcourt un plus long trajet que son conjoint ;
- dans 48% des cas, l'homme et la femme sont regroupés dans la même classe de distance.

Dans seulement 3% des couples biactifs, les deux conjoints travaillent à plus de 30 km de leur lieu de résidence (soit 37 600 couples). S'ajoutent à ceux-là 127 600 couples bi-actifs dont au moins un des deux conjoints a un trajet de 30km ou plus pour se rendre au travail.

Les couples composés de deux travailleurs clés sont ceux qui rassemblent la plus grande proportion de couples dont les deux conjoints travaillent à moins de 15 km de leur résidence (62%). Dans 13% des couples composés de deux travailleurs clés, l'homme et la femme travaillent à plus de 15 km de son lieu de résidence.

Répartition des couples biactifs selon le trajet domicile-travail de l'homme et de la femme

Distance domicile-travail	Deux travailleurs clés	Homme non clé et femme travailleur clé	Homme travailleur clé et femme non clé	Deux non clés	Ensemble des couples bi-actifs
Nombre de couples	168 555	339 546	141 018	650 514	1 299 632
Homme et femme à moins de 15 km	62%	55%	55%	58%	57%
Homme à moins de 15 km et femme à plus de 15 km	8%	8%	13%	11%	10%
Homme à plus de 15 km et femme à moins de 15 km	17%	24%	16%	16%	18%
Homme et femme à plus de 15 km	13%	12%	16%	16%	14%

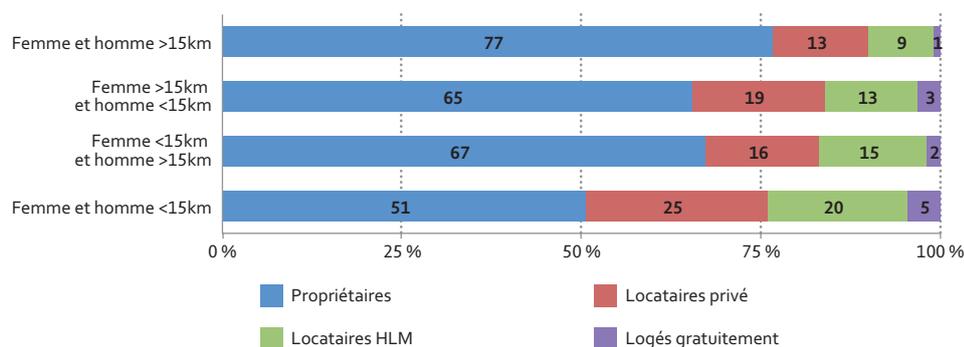
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Impact de l'éloignement domicile-travail de l'un ou des deux conjoints sur le logement

Les couples biactifs sont plus fréquemment propriétaires quand les deux membres du couple sont éloignés de plus de 15 km de leur lieu de travail respectif. Le taux de propriétaire est plus faible quand un seul des membres du couple a une distance domicile travail supérieure à 15 km. Le taux est encore plus faible quand les deux membres du couple travaillent chacun à moins de 15 km de leur logement.

Parmi les couples biactifs, la proportion de propriétaires est ainsi de 77% quand l'homme et la femme travaillent tous les deux à plus de 15km de leur lieu de domicile. Ce pourcentage n'est que de 51% quand les deux membres du couple travaillent à moins de 15km du domicile. Les couples dont les deux conjoints travaillent à moins de 15km du domicile regroupent la plus forte part de locataires du parc social (20%).

Statut d'occupation du logement selon l'éloignement domicile-travail de l'homme et de la femme, parmi les 1,300 millions de couples franciliens dont les deux conjoints travaillent en Ile-de-France



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Concernant le nombre de personnes par pièces, le confort s'améliore davantage pour les couples dont les deux conjoints sont éloignés de plus de 15 km de leur lieu de travail. Dans les couples où l'homme et la femme travaillent à moins de 15 km de leur domicile, l'occupation moyenne des logements est de 0,88 personnes par pièce. Pour les couples dont l'homme ou la femme travaille à plus de 15 km, et l'autre membre du couple travaille à moins de 15 km du domicile, l'occupation moyenne des logements descend à 0,80 personnes par pièce. Enfin, dans les couples où l'homme et la femme travaillent à plus de 15 km de leur domicile, l'occupation moyenne des logements n'est plus que de 0,75 personnes par pièce.

Nombre de personnes par pièces selon l'éloignement domicile-travail de l'homme et de la femme, parmi les 1,300 millions de couples franciliens dont les deux conjoints travaillent en Ile-de-France

	Nombre de personnes par pièces
L'homme et la femme travaillent à moins de 15 km de leur domicile	0,88
Un des membres du couple travaille à moins de 15 km, l'autre à plus de 15 km	0,80
L'homme et la femme travaillent à plus de 15 km de leur domicile	0,75

Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Impact des catégories socioprofessionnelles des deux conjoints sur le logement

Parmi les ménages franciliens composés de deux conjoints biactifs, avec ou sans enfants, il y a une nette disparité dans les statuts d'occupation et dans le confort des logements selon le département de résidence d'une part, et la catégorie socioprofessionnelle des deux conjoints d'autre part.

Statut d'occupation des logements selon la catégorie socioprofessionnelle des deux conjoints bi-actifs en Ile-de-France

Composition du couple selon la catégorie socioprofessionnelle des deux conjoints	Nombre de couples	Répartition des couples en %	Part de propriétaires	Part de locataires du parc privé vide ou meublé	Part de locataires du parc social
Au moins un agriculteur	3 137	0%	78%	17%	1%
Deux artisans, commerçants, chefs d'entreprise (ACCE)	11 968	1%	65%	27%	6%
Un "ACCE" et un cadre ou profession intermédiaire	60 311	5%	72%	20%	7%
Un "ACCE" et un employé ou ouvrier	45 784	4%	61%	19%	16%
Deux cadres	223 179	17%	70%	24%	4%
Un cadre et une profession intermédiaire	203 989	16%	70%	21%	7%
Un cadre et un employé ou ouvrier	117 210	9%	64%	20%	12%
Deux professions intermédiaires	124 453	10%	65%	20%	13%
Une profession intermédiaire et un employé ou ouvrier	227 266	17%	53%	20%	23%
Deux employés	92 727	7%	35%	23%	33%
Un employé et un ouvrier	159 020	12%	40%	21%	35%
Deux ouvriers	30 588	2%	38%	22%	38%
Total couples biactifs (avec ou sans enfant)	1 299 632	100%	59%	21%	17%

Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Les couples bi-actifs les plus représentés en Ile-de-France sont ceux composés de deux cadres (17%), d'une professions intermédiaire et d'un employé ou ouvrier (17%) et ceux composés d'un cadre et d'une profession intermédiaires (16%).

En Ile-de-France, la propriété est plus répandue parmi les couples de deux cadres, ou les couples formés d'un cadre et d'une profession intermédiaire (70% de propriétaires). En revanche, seul un tiers des couples formés de deux employés sont propriétaires de leur logement (35%). Les couples d'employés et ouvriers sont, en proportion, les plus nombreux à être locataires du parc social (33 à 38%).

Les couples bi-actifs composés de deux travailleurs clés sont ceux qui sont le plus fréquemment logés dans le parc locatif social (22%). La proportion de locataires du parc social est proche de 20% dans les couples composé d'un travailleur clé et d'un travailleur non clé. Par comparaison, il y a seulement 13% des couples locataires du parc social parmi les couples composés de deux travailleurs non clé.

Répartition des couples biactifs selon statut d'occupation du logement

Statut d'occupation du couple	deux travailleurs clés	homme non clé et femme travailleur clé	homme travailleur clé et femme non clé	deux non clés	Ensemble des couples bi-actifs
Nombre de couples	168 555	339 546	141 018	650 514	1 299 632
Propriétaire	55%	60%	54%	61%	59%
Locataires privé	18%	18%	21%	24%	20%
Locataires parc social	22%	19%	20%	13%	17%
Logés gratuit	17%	17%	19%	22%	1%

Source: Recensement de la population (Insee), 2009

En moyenne, le confort des logements s'établit à 0,83 personnes par pièce en Ile-de-France, pour les ménages franciliens composés d'un couple biactifs avec ou sans enfant. Ce niveau de confort varie de 0,74 personnes par pièces en Seine-et-Marne, à 0,95 personnes par pièces à Paris, en raison de la composition du parc de logements franciliens : de nombreux petits logements en appartement au centre, une part importante d'habitat pavillonnaire en grande couronne.

En considérant les catégories socioprofessionnelles, les couples franciliens composés d'au moins un agriculteur sont logés dans les conditions les plus confortables d'après cet indicateur (0,63 personnes par pièces) mais ils représentent moins de 1% des couples biactifs franciliens.

En ce qui concerne le confort des logements, les couples avec ou sans enfant composés de deux cadres ont les meilleures conditions de logements (0,75 personnes par pièces) et alors que les couples composés de deux ouvriers sont en moyenne plus d'une personne par pièces (1,05). Les couples composés de deux employés ou ouvriers sont logés plus à l'étroit (0,90 personnes par pièces en moyenne) que la moyenne francilienne, excepté lorsque l'autre membre du couple est cadre (0,80).

Nombre de personnes par pièces selon la catégorie socioprofessionnelle des deux conjoints bi-actifs en Ile-de-France

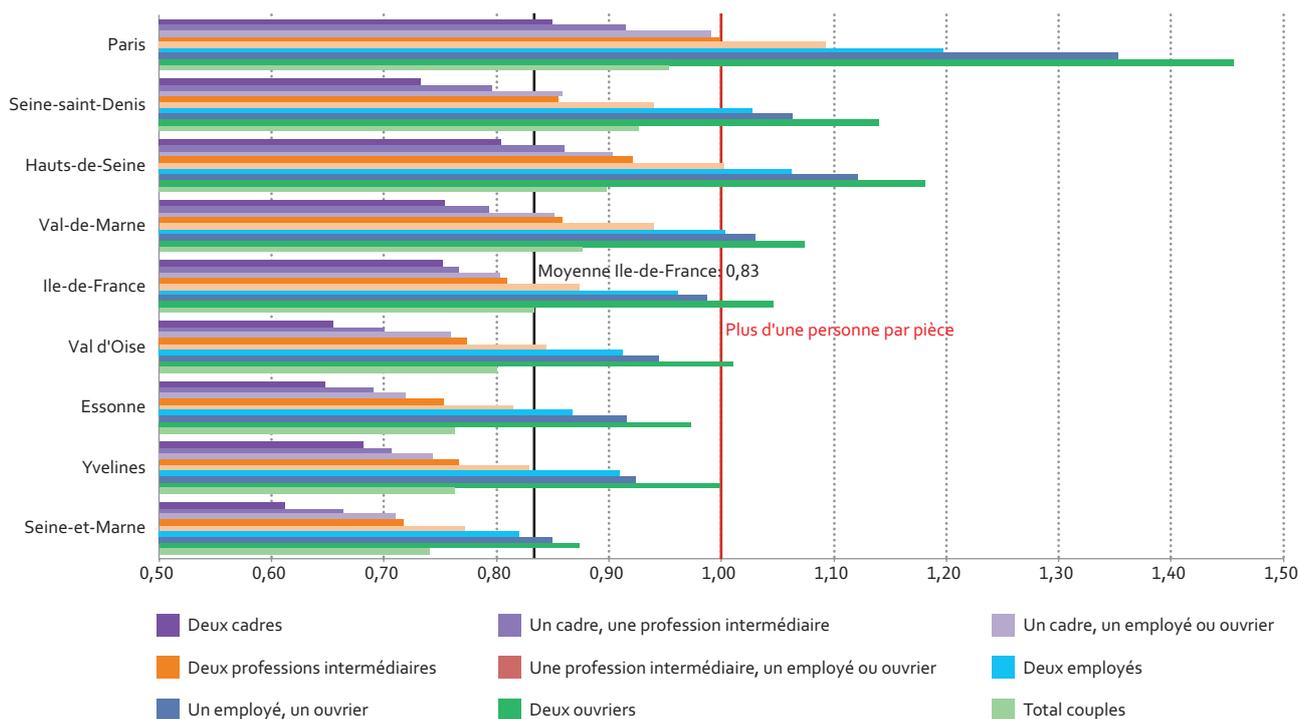
Composition du couple selon la catégorie socioprofessionnelle des deux conjoints	Nombre de couples	Répartition des couples en %	Nombre moyen de personnes par pièce
Au moins un agriculteur	3 137	0%	0,63
Deux artisans, commerçants, chefs d'entreprise (ACCE)	11 968	1%	0,77
Un "ACCE" et un cadre ou profession intermédiaire	60 311	5%	0,74
Un "ACCE" et un employé ou ouvrier	45 784	4%	0,88
Deux cadres	223 179	17%	0,75
Un cadre et une profession intermédiaire	203 989	16%	0,77
Un cadre et un employé ou ouvrier	117 210	9%	0,80
Deux professions intermédiaires	124 453	10%	0,81
Une profession intermédiaire et un employé ou ouvrier	227 266	17%	0,87
Deux employés	92 727	7%	0,96
Un employé et un ouvrier	159 020	12%	0,99
Deux ouvriers	30 588	2%	1,05
Total couples biactifs (avec ou sans enfant)	1 299 632	100%	0,83

Source: Recensement de la population (Insee), 2009

En Seine-et-Marne, dans les Yvelines et en Essonne, aucun des profils de couples bi-actifs ne vit dans un logement où le nombre de personnes par pièce est en moyenne supérieur à 1. Dans le Val d'Oise, seuls les couples composés de deux ouvriers sont dans cette situation. Dans le Val-de-Marne, les couples composés de deux ouvriers ou d'un employé et d'un ouvrier comptent en moyenne plus d'une personne par pièce. En Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine, en plus de ces deux profils de ménages, les couples composés de deux employés résident eux aussi dans un logement occupé par plus d'une personne par pièce en moyenne. A Paris, les couples composés d'une profession intermédiaire et d'un employé ou ouvrier sont logés avec plus d'une personne par pièce.

A Paris, le nombre moyen de personnes par pièces au sein des couples bi-actifs avec ou sans enfant se situe pour tous au-dessus de la moyenne observée en Ile-de-France, soit au-dessus de 0,83 personnes par pièces, y compris pour les couples de deux cadres. C'est aussi à Paris qu'il y a le plus de disparités de confort des couples selon leur catégorie socioprofessionnelle. Le nombre moyen de personnes par pièces est de 0,85 pour les couples composés de deux cadres, mais atteint 1,46 personne par pièces pour les couples composés de deux ouvriers.

Nombre de personnes par pièces selon le département de résidence et la catégorie socioprofessionnelle des deux conjoints bi-actifs



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Salaire net horaire des couples biactifs selon le statut d'occupation et la commune de résidence

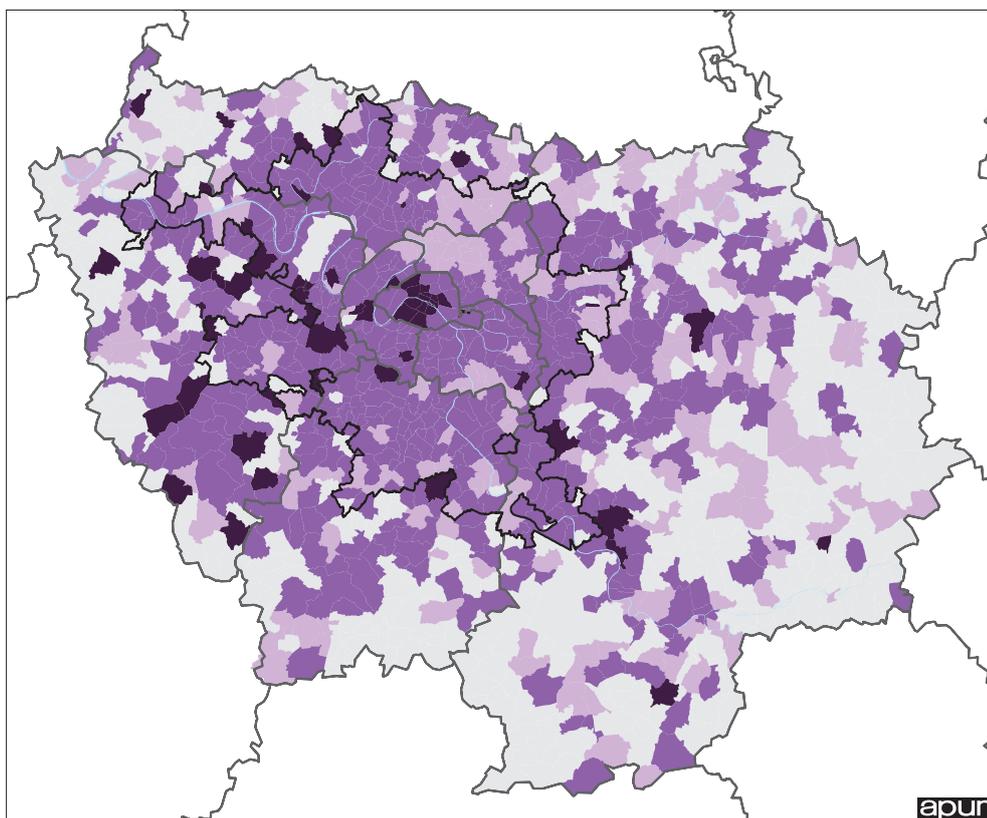
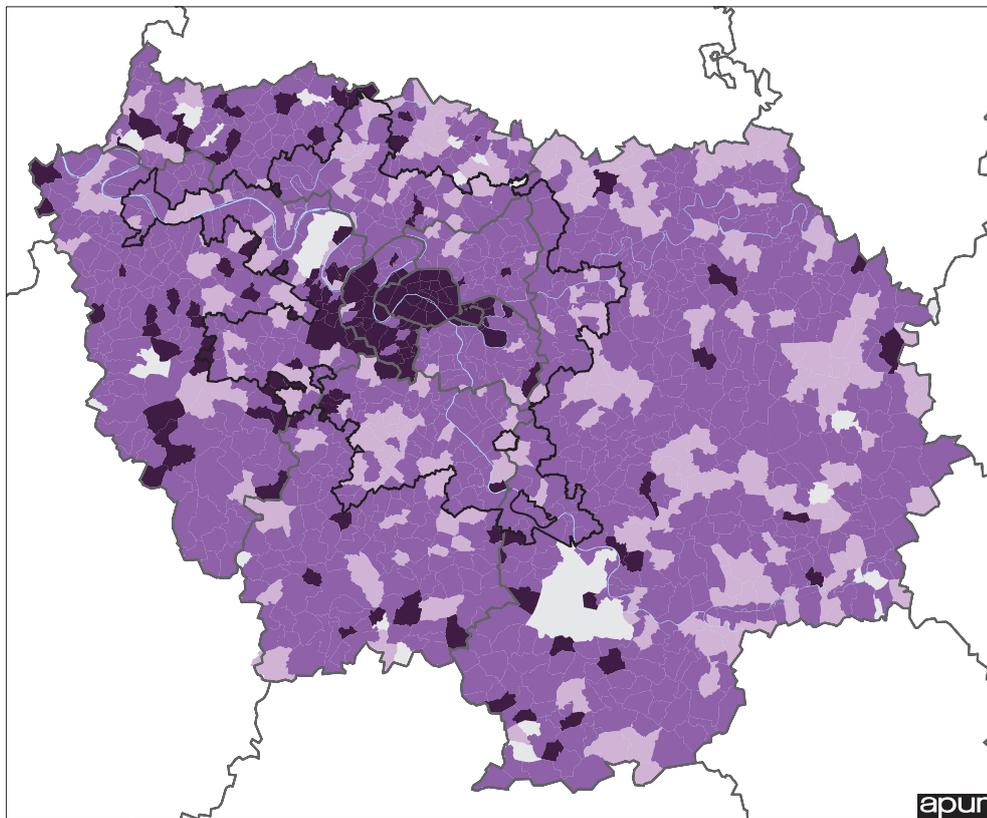
Les revenus des couples vont peser directement sur le choix de la localisation et du statut d'occupation des logements. A partir des salaires horaires nets moyens détaillés pour les Catégories socioprofessionnelles en 29 postes (source DADS 2010), un salaire net horaire est calculé pour chacun des couples bi-actifs du fichier d'analyse. Il est alors possible de calculer des salaires net horaires moyens des couples biactifs franciliens, selon le statut d'occupation et selon la commune de résidence et ainsi d'illustrer les inégalités territoriales d'accès au logement selon le niveau de vie des couples, même si la prise en compte des revenus n'est que partielle et si la moyenne cache une partie des disparités entre les plus hauts et les plus bas salaires.

A titre d'exemple, un couple francilien composé de deux cadres gagne en moyenne 38,0 € net de l'heure, tandis qu'un couple composé de deux travailleurs clés non cadres gagne en moyenne 20,4€ net de l'heure. Des variations existent selon les secteurs d'activité des deux conjoints :

- deux travailleurs clés non cadres de l'enseignement : 23,2 € net de l'heure ;
- deux travailleurs clés non cadres des transports : 23,1 € net de l'heure ;
- deux travailleurs clés non cadres de la santé : 21,8 € net de l'heure ;
- deux travailleurs clés non cadres de la sécurité : 19,0 € net de l'heure ;
- deux travailleurs clés non cadres de la propreté : 17,2 € net de l'heure ;

A l'échelle des communes, les couples propriétaires occupants de leur logement dans Paris, dans la majeure partie des Hauts-de-Seine, et dans quelques communes des Yvelines limitrophes de ce département sont ceux qui ont les salaires net moyen les plus élevés, soit plus de 35 € net par heure en moyenne pour un couple biactif. Ce niveau de salaire se retrouve pour les couples locataires du parc privé seulement dans quelques arrondissements parisiens et dans quelques communes de grande couronne (voir la carte).

Dans la grande majorité des communes franciliennes, le niveau de salaire moyen des couples biactifs propriétaires et locataires du parc privé se situe entre 25 et 35 euros net/ heure. Les couples locataires du parc social résident essentiellement dans l'agglomération parisienne, là où se situent la plupart des logements sociaux. Leur niveau de salaire sont en moyenne plus élevé à Paris, dans les Hauts-de-Seine et son prolongement dans certaines communes des Yvelines, proches des Hauts-de-Seine. Dans la plupart des autres communes, le niveau de salaire des couples biactifs locataires du parc social se situe en dessous de 25 € net horaire.



**Salaire net horaire moyen
des couples bi-actifs
locataires dans le parc social
ayant un emploi
en Ile-de-France**

Salaire en euro

25 et moins

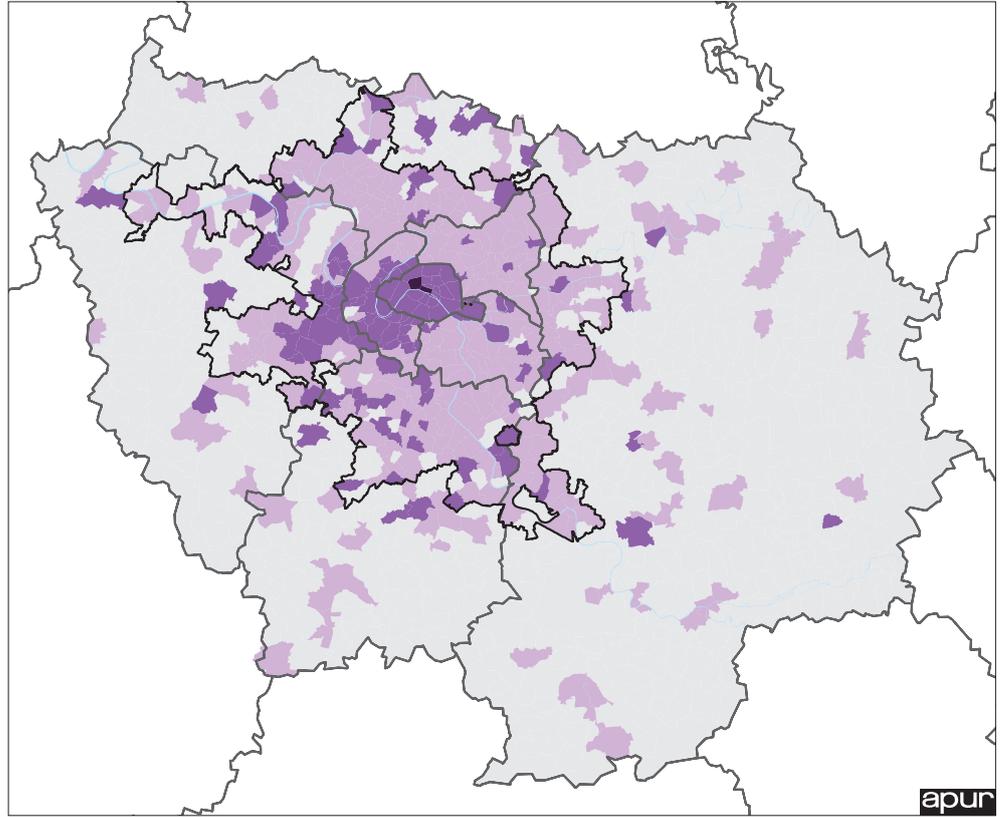
De 25 à 35

Plus de 35

Unité urbaine (Insee)

Les communes de plus de 10
couples dans cette catégorie
sont retenues

Sources : Recensement de la population
(Insee), 2009 et DADS, 2009



apur

5. Synthèse et premières conclusions

Dans le cadre de la présente étude, l'Insee a mis à la disposition de l'Apur un fichier de données issu du recensement 2009, spécialement préparé dans le but de permettre des analyses précises sur les professions et les déplacements domicile-travail en Ile-de-France.

L'analyse de ces informations doit permettre de dénombrer les travailleurs clés franciliens et d'étudier leurs caractéristiques, en analysant notamment leurs conditions de logement (statut d'occupation, confort, distance domicile travail).

En préalable à l'analyse, il est nécessaire de définir la notion de travailleur clé.

La définition du travailleur clé obtenue à l'issue de la journée d'atelier du 28 mai 2013 n'est pas facilement appréhendable du point de vue statistique : elle est multiple, complexe et changeante dans le temps, géographiquement et selon les acteurs concernés. Dans l'état, elle ne permet pas de précisément cibler une sous partie d'une population dans un fichier.

Une définition simplifiée est donc retenue dans le cadre des analyses statistiques, reposant sur une liste de secteurs d'activité considérés comme clés parce qu'ils concernent des services essentiels au bon fonctionnement du territoire : 8 secteurs sont ainsi considérés comme clés (santé, sécurité, éducation, social, transports, propreté, industrie de l'eau, de l'énergie et de l'environnement, fonction publique au sens large). Ces 8 secteurs d'activité regroupent 107 professions considérées de ce fait comme clés parmi les 486 professions existant dans la nomenclature Insee.

Les travailleurs clés ici considérés représentent 30% de l'ensemble des travailleurs franciliens.

Les travailleurs clés ont en moyenne une distance domicile travail légèrement plus réduite (9,4km) que les autres travailleurs (10,9km).

Les travailleurs clés qui ont les plus courtes distances domicile-travail ont des caractéristiques particulières : soit leur travail s'effectue le plus souvent à domicile (assistantes maternelles, médecin libéral ayant son cabinet jouxtant son logement...) ; soit ils disposent d'un logement de fonction (gendarmes, instituteurs avant la réforme des professeurs des écoles...) ; soit leur emploi répond à une demande locale (aide à domicile, infirmiers libéraux, professeurs des écoles...) qui est répartie sur l'ensemble de l'Ile-de-France, et ne les oblige pas tous à travailler dans les secteurs les plus denses,

Les distances domicile-travail importantes (> 30km) caractérisent des professions particulières : 17 professions clés se distinguent par le fait que 10% des travailleurs qui les exercent ont une distance domicile travail supérieure à 30km. Ces professions recouvrent deux types de situation : la distance est un choix réel pour ceux qui travaillent dans le domaine du transport aérien ou dans le domaine de la sécurité publique (policiers), mais la distance peut également être imposée faute de trouver un logement accessible plus près pour les ouvriers de l'industrie et des transports, les employés et profession intermédiaire des transports.

Un ménage est considéré comme clé, si la personne le référence du ménage est un travailleur clé.

L'examen de la situation des ménages clés en ce qui concerne le confort du logement, le statut d'occupation du logement, la catégorie socio-économique et la distance domicile travail de la personne de référence du ménage, montre qu'accepter une augmentation de la distance domicile-travail ne compense pas les inégalités sociales, même si elle apporte une amélioration du confort du logement dans la majorité des cas. Les employés et ouvriers clés qui choisissent / acceptent une grande distance domicile-travail pour accéder à la propriété ou gagner de la surface de logement, n'obtiennent jamais les mêmes conditions que les cadres qui résident près de leur travail !

Cependant, s'éloigner de son lieu de travail est pour certains la seule façon de pouvoir accéder à la propriété. La part de ménages clés employés propriétaires passe de 17% à moins de 5 km de trajet à 53% pour ceux qui résident à 30km ou plus de leur lieu de travail. Pour les ménages clés ouvriers, le taux de propriétaires passe de 23% à 55% selon les mêmes critères de distances domicile-travail. Dans le même temps, près de 50% des ménages clés cadres sont propriétaires de leur logement à moins de 5km de leur travail. De même, s'éloigner de son lieu de travail est pour certains la seule façon de pouvoir obtenir une pièce en plus et d'être ainsi logés moins à l'étroit. Les ménages clés ouvriers passent de 1 personne par pièce à moins de 5 km de leur travail, à 0,84 personne par pièces pour ceux qui résident à 30 km ou plus de leur lieu de travail. Même si ce sont eux qui se desserrent le plus en s'éloignant, ils sont loin du nombre de personnes par pièce atteint par les ménages clés cadres à moins de 5 km de leur lieu de travail (0,78). Enfin, s'éloigner de son lieu de travail n'est parfois pas suffisant pour permettre le desserrement du ménage. C'est le cas pour plusieurs professions clés : les ménages clés ouvriers qualifiés du traitement des déchets, les ouvriers non qualifiés traitement déchet, les ouvriers non qualifiés type industriel, les ouvriers des pilotes d'installation lourdes dans l'industrie et les nettoyeurs qui travaillent à plus de 15 km de leur domicile sont toujours logés à l'étroit, c'est-à-dire avec plus d'une personne par pièce. Les ménages clés ouvriers « pilotes d'installation lourdes » dans l'industrie et « nettoyeurs » travaillant à plus de 30 km de leur lieu de travail sont d'ailleurs les deux seuls ménages clés qui habitent un logement où ils sont plus d'une personne par pièce malgré l'importante distance domicile-travail.

Dans les ménages de plus d'une personne, la localisation du logement est le fruit d'une négociation entre plusieurs personnes et plusieurs éléments rentrent en ligne de compte. Les données du recensement permettent de considérer l'un des facteurs de la négociation : la distance domicile-travail au sein des couples dont les deux conjoints travaillent, les couples biactifs.

Les couples composés de deux travailleurs clés sont ceux qui rassemblent la plus grande proportion de couples dont les deux conjoints travaillent à moins de 15 km de leur résidence (62%). Dans 13% des couples composés de deux travailleurs clés, l'homme et la femme travaillent à plus de 15 km de son lieu de résidence.

Les couples biactifs sont plus fréquemment propriétaires (77%) quand les deux membres du couple sont éloignés de plus de 15 km de leur lieu de travail respectif. Le taux de propriétaire est plus faible (51%) quand un seul des membres du couple a une distance domicile travail supérieure à 15 km. Le taux est encore plus faible (20%) quand les deux membres du couple travaillent chacun à moins de 15 km de leur logement. Concernant le nombre de personnes par pièces, le confort s'améliore avec l'accroissement de la distance domicile travail,, en particulier si les deux personnes constituant le couple ont chacune une distance domicile travail importante > 15km.

6. Annexes

6.1. Listes des professions retenues comme clés, par secteur clé

Liste des 29 professions de santé retenues comme clés

SANTÉ	Nombre de franciliens travaillant en Ile-de-France
	355 480
cadres	93 200
Médecins hospitaliers sans activité libérale	20 864
Médecins libéraux généralistes	16 329
Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)	11 248
Pharmaciens salariés	9 157
Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)	8 930
Médecins libéraux spécialistes	8 456
Internes en médecine, odontologie et pharmacie	6 791
Pharmaciens libéraux	5 963
Médecins salariés non hospitaliers	5 462
Professions intermédiaires	141 344
Infirmiers en soins généraux, salariés	58 578
Techniciens médicaux	15 287
Préparateurs en pharmacie	9 391
Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux	8 535
Cadres infirmiers et assimilés	7 292
Autres spécialistes de la rééducation, libéraux	6 916
Autres spécialistes de la rééducation, salariés	6 067
Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)	5 738
Infirmiers libéraux	5 018
Puéricultrices	3 925
Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)	3 778
Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés	3 417
Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)	3 349
Sages-femmes (libérales ou salariées)	3 156
Infirmiers psychiatriques	895
Employés	120 937
Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)	52 005
Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)	36 894
Auxiliaires de puériculture	22 158
Aides médico-psychologiques	5 309
Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)	4 571

Liste des 11 professions de sécurité retenues comme clés

SECURITE	Nombre de franciliens travaillant en Ile-de-France
	133 864
cadres	7 715
Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)	7 715
Professions intermédiaires	8 576
Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'Armée et de la Gendarmerie	5 016
Inspecteurs et officiers de police	3 559
Employés	117 573
Agents civils de sécurité et de surveillance	47 558
Agents de police de l'Etat	33 198
Pompiers (y.c. pompiers militaires)	9 641
Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)	8 774
Hommes du rang (sauf pompiers militaires)	8 118
Sergents et sous-officiers de grade équivalent des Armées (sauf pompiers militaires)	3 629
Agents des polices municipales	3 476
Surveillants de l'administration pénitentiaire	3 179

Liste des 5 professions de la propreté retenues comme clés

PROPRETE	Nombre de franciliens travaillant en Ile-de-France
Employés	44 219
Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)	44 219
Ouvriers	67 267
Nettoyeurs	57 758
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	7 114
Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères	1 470
Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets	925

Liste des 13 professions de l'enseignement retenues comme clés

ENSEIGNEMENT	Nombre de franciliens travaillant en Ile-de-France
cadres	100 300
Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire	70 497
Enseignants de l'enseignement supérieur	25 029
Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs	4 773
Professions intermédiaires	128 535
Professeurs des écoles	74 696
Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement	18 075
Professeurs d'enseignement général des collèges	15 853
Professeurs de lycée professionnel	6 955
Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire	5 981
Instituteurs	3 799
Conseillers principaux d'éducation	3 175
Employés	47 293
Agents de service des établissements primaires	26 974
Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)	10 266
Agents de service des autres établissements d'enseignement	10 053

Liste des 9 professions du social retenues comme clés

SOCIAL	Nombre de franciliens travaillant en Ile-de-France
Professions intermédiaires	49 095
Educateurs spécialisés	18 537
Assistants de service social	11 618
Cadres de l'intervention socio-éducative	6 427
Educateurs de jeunes enfants	5 100
Conseillers en économie sociale familiale	3 492
Moniteurs éducateurs	2 447
Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier	1 473
Employés	123 652
Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil	72 491
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	51 161

Liste des 14 professions du transport retenues comme clés

TRANSPORT	Nombre de franciliens travaillant en Ile-de-France
cadres	13 503
Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports	8 974
Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile	4 529
Professions intermédiaires	38 067
Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)	22 519
Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)	13 048
Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)	2 091
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne	410
Employés	24 031
Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme	12 890
Hôtesse de l'air et stewards	8 718
Autres agents et hôtesse d'accompagnement (transports, tourisme)	2 423
Ouvriers	67 404
Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)	30 235
Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)	21 161
Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports	7 649
Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports	4 863
Conducteurs de taxi (salariés)	3 495

Liste des 9 professions de l'industrie eau, énergie... retenues comme clés

INDUSTRIE EAU, ENERGIE...	Nombre de franciliens travaillant en Ile-de-France
	60 581
cadres	27 627
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique	21 879
Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau	3 694
Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement	2 054
Professions intermédiaires	7 758
Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage	6 461
Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions	1 297
Ouvriers	25 196
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel	12 891
Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels	11 046
Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)	1 059
Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie	200

Liste des 17 professions de la fonction publique générale retenues comme clés

FONCTION PUBLIQUE GENERALE	Nombre de franciliens travaillant en Ile-de-France
	381 077
cadres	125 743
Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)	48 624
Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)	31 486
Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés	10 808
Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes	9 365
Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)	6 661
Cadres de la Poste	5 523
Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux	4 750
Cadres administratifs de France Télécom (statut public)	4 623
Magistrats	2 666
Personnes exerçant un mandat politique ou syndical	1 236
Professions intermédiaires	94 726
Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)	46 637
Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors Enseignement, Patrimoine)	37 279
Professions intermédiaires de la Poste	7 606
Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)	3 204
Employés	160 608
Adjoints administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)	129 902
Employés de la Poste	27 263
Employés de France Télécom (statut public)	3 444

6.2. Géographie du lieu de résidence et du lieu de travail de quelques professions clés sur le territoire francilien

Cette série de cartes permet de comparer certaines professions clés au sens large (les professions de l'alimentation sont par exemple incluses – bouchers, boulangers...) selon leur répartition au lieu de résidence et au lieu de travail sur le territoire francilien.

Pour chaque série de deux cartes, les travailleurs clés franciliens ont été répartis selon la proportion d'entre eux (en %) qui **résident** dans chaque commune (cartes de gauche) et selon la proportion qui **travaillent** dans chaque commune (cartes de droite).

A titre d'exemple, moins de 0,25% des assistantes maternelles franciliennes résident dans le centre de Paris. Plus de 0,5% des assistantes maternelles franciliennes travaillent à Paris.

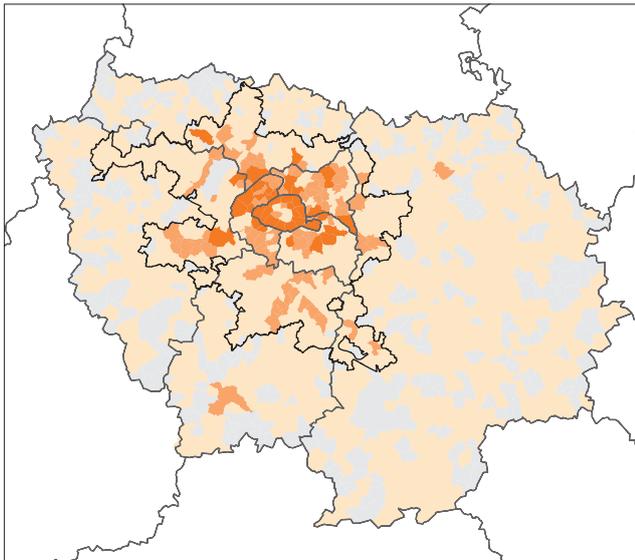
Il ne s'agit pas de regarder les situations commune par commune, mais d'avoir une vue d'ensemble sur les lieux de résidence comparés au lieux de travail.

Il ressort de cette analyse de cas qui ne prétend pas à l'exhaustivité, trois types de situation :

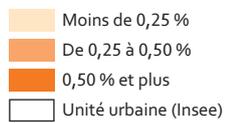
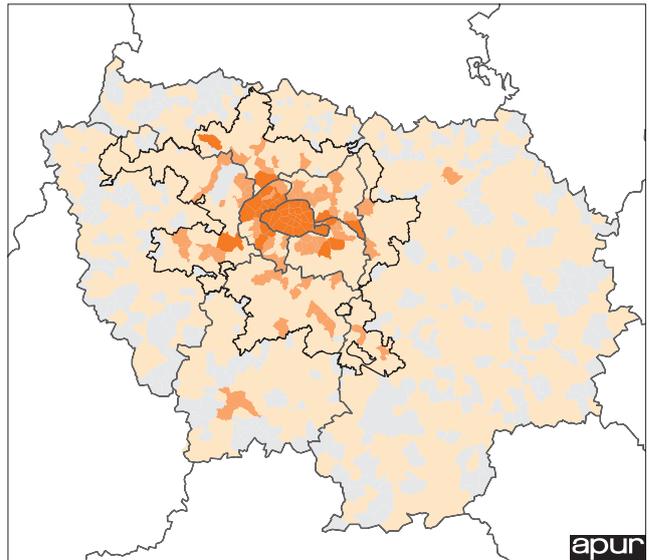
- quand l'emploi est concentré au centre de l'agglomération, cela entraîne les plus grandes distances domicile-travail. C'est le cas par exemple des agents de Police de l'Etat, dont la répartition au lieu de travail fait apparaître des concentrations d'emplois au centre de l'agglomération, alors que leur répartition au lieu de résidence constitue une tâche qui s'étend en périphérie dans toute la grande couronne. Les lieux de résidence sont diffus, l'emploi est concentré au centre, d'où des trajets domicile-travail supérieur à la moyenne francilienne pour les policiers (14km au lieu de 10km pour l'ensemble des travailleurs franciliens) ;
- quand l'emploi est diffus sur le territoire, cela permet de résider plus près de son lieu de travail. C'est le cas par exemple des professeurs des écoles, puisque la carte de leur répartition au lieu de travail est très semblable à la carte de leur répartition au lieu de résidence. Les professeurs des écoles ont davantage de facilités à se loger à proximité de leur lieu de travail, puisque celui-ci est répartis sur l'ensemble des communes franciliennes ;
- quand l'emploi se concentre dans des pôles centraux ou périphériques (hôpitaux, casernes...), les distances domicile-travail parcourues se situent dans la moyenne. C'est le cas par exemple des infirmiers salariés en soins généraux, dont la carte de répartition au lieu de travail fait apparaître des lieux d'emplois concentrés dans certaines communes où sont localisés des hôpitaux, cliniques, et dont la répartition au lieu de résidence est plus dispersée dans l'ensemble des communes franciliennes.

Assistantes maternelles et gardes d'enfants (effectif : 72 500)

Répartition selon les communes du lieu de résidence



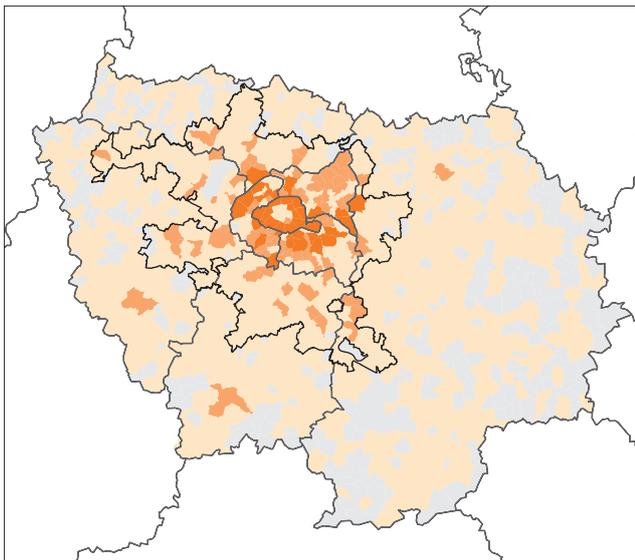
Répartition selon les communes du lieu de travail



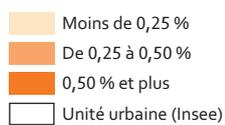
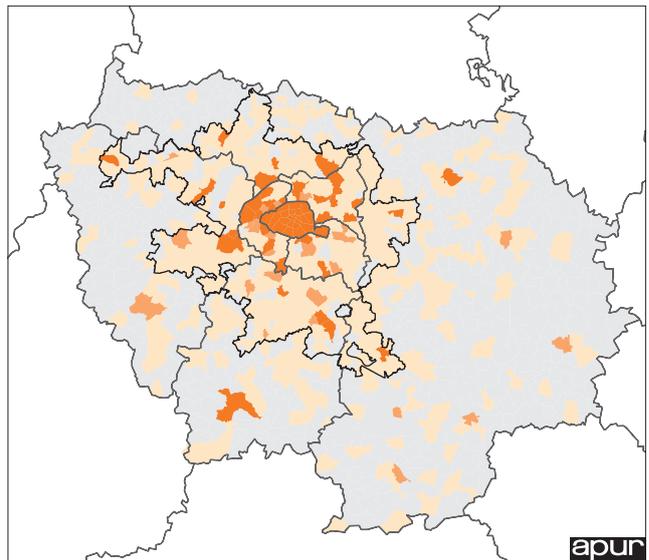
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Infirmiers salariés en soin généraux (effectif : 58 600)

Répartition selon les communes du lieu de résidence



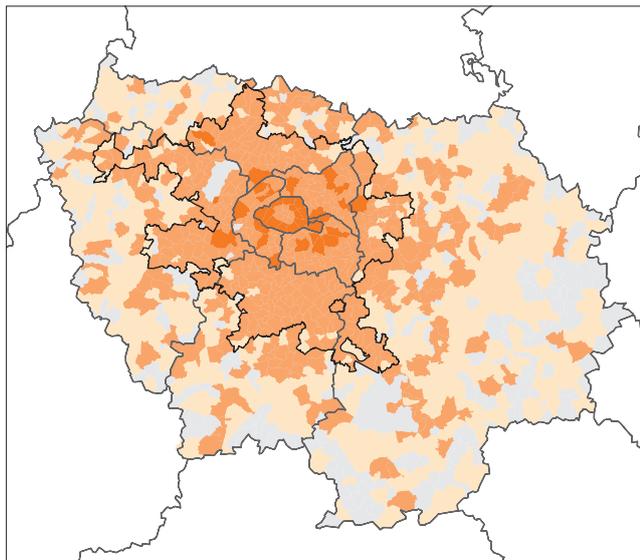
Répartition selon les communes du lieu de travail



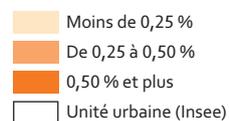
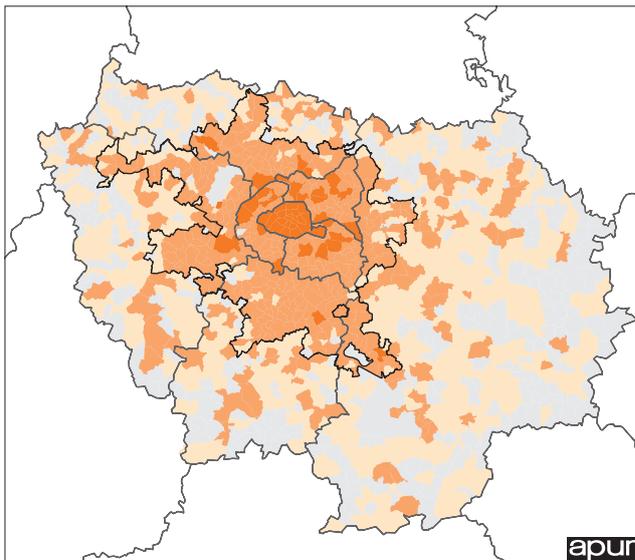
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Instituteurs et professeurs des écoles (effectif : 78 500)

Répartition selon les communes du lieu de résidence



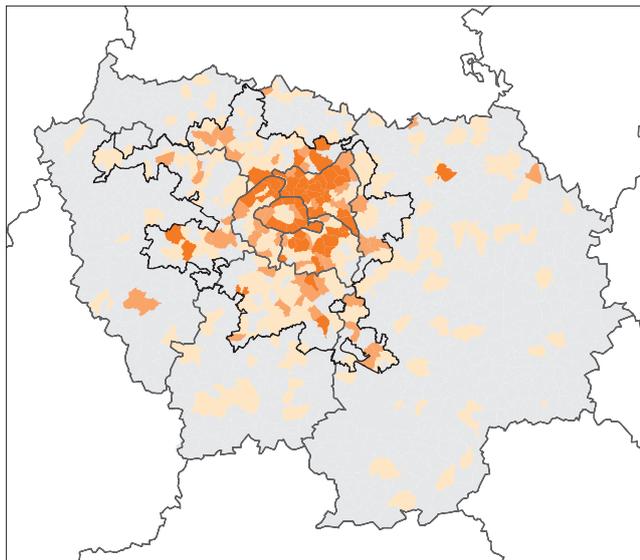
Répartition selon les communes du lieu de travail



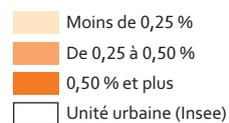
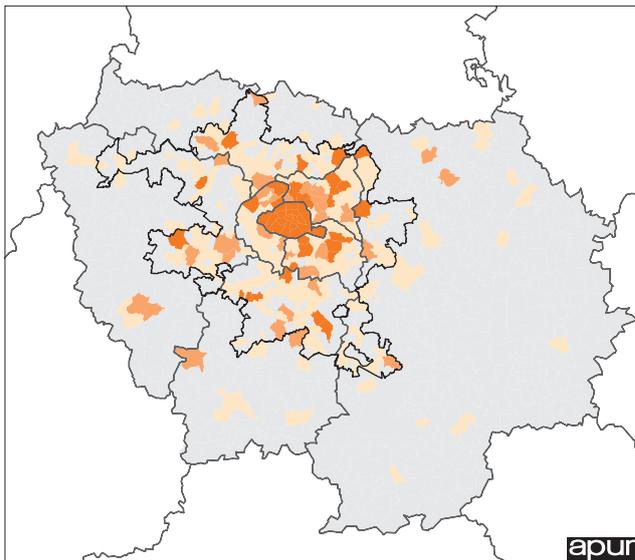
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets

Répartition selon les communes du lieu de résidence



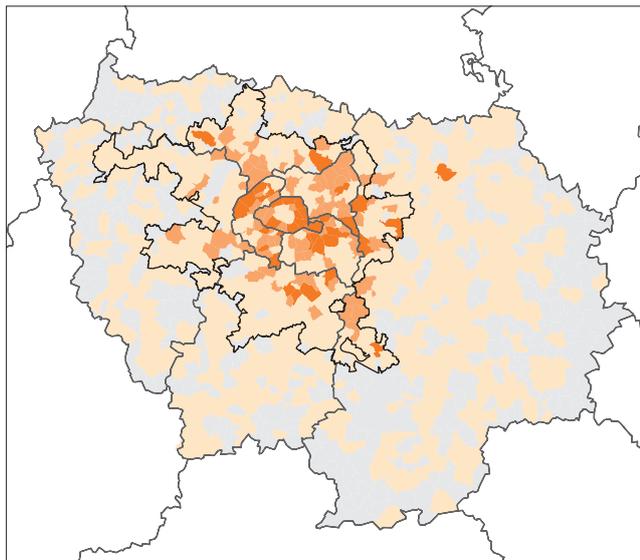
Répartition selon les communes du lieu de travail



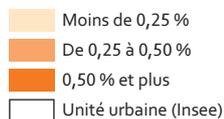
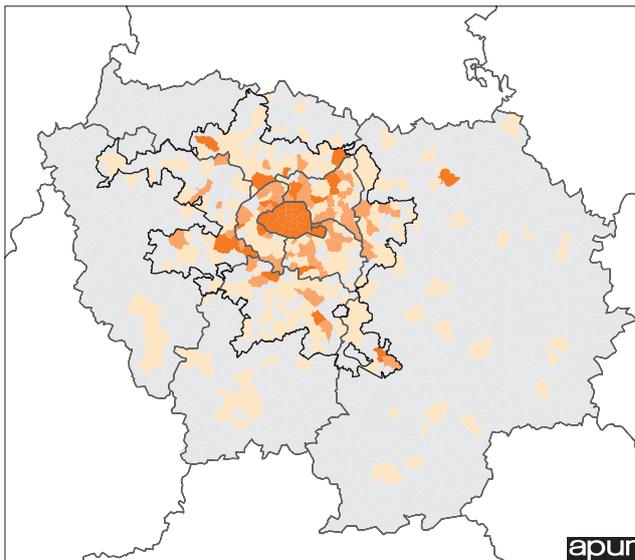
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Agents de la police de l'Etat (effectif : 33 200)

Répartition selon les communes du lieu de résidence



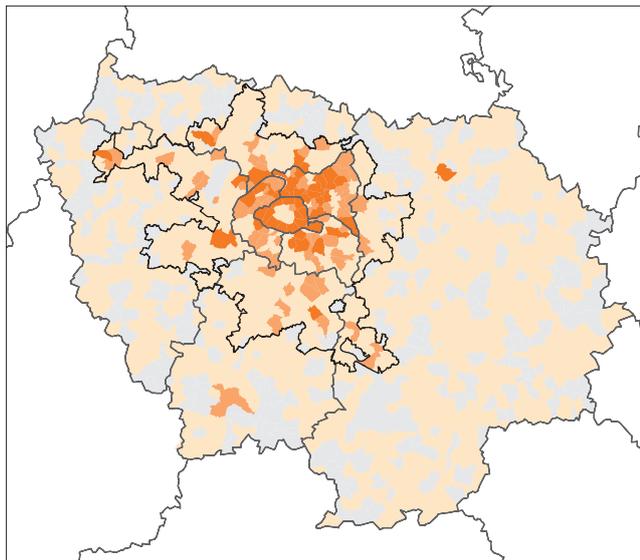
Répartition selon les communes du lieu de travail



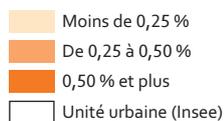
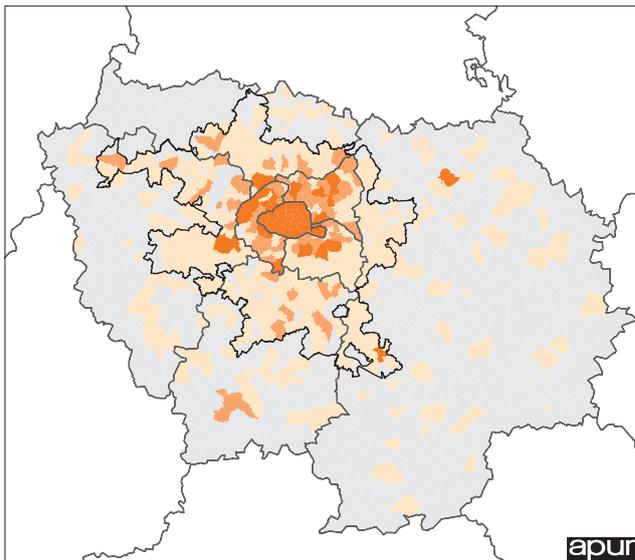
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales (effectif : 51 200)

Répartition selon les communes du lieu de résidence



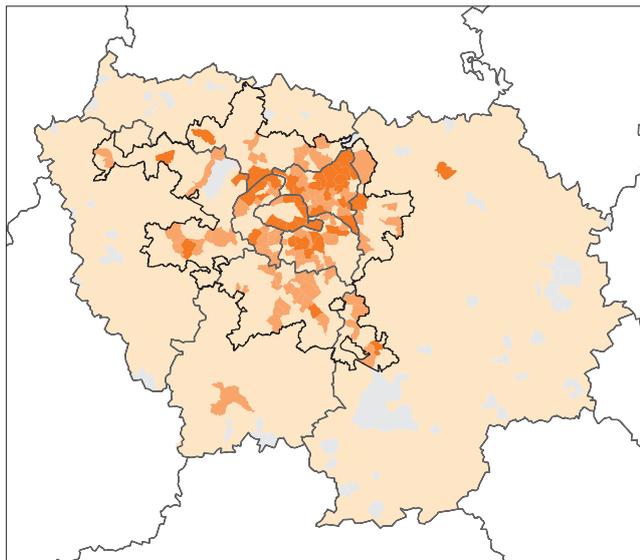
Répartition selon les communes du lieu de travail



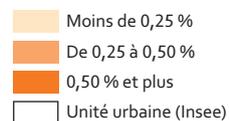
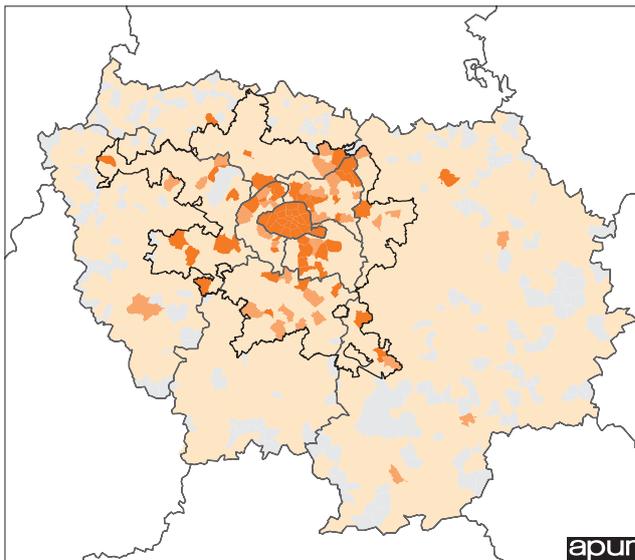
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Conducteurs franciliens de bus, métro, train, tramway (effectif 27 700)

Répartition selon les communes du lieu de résidence



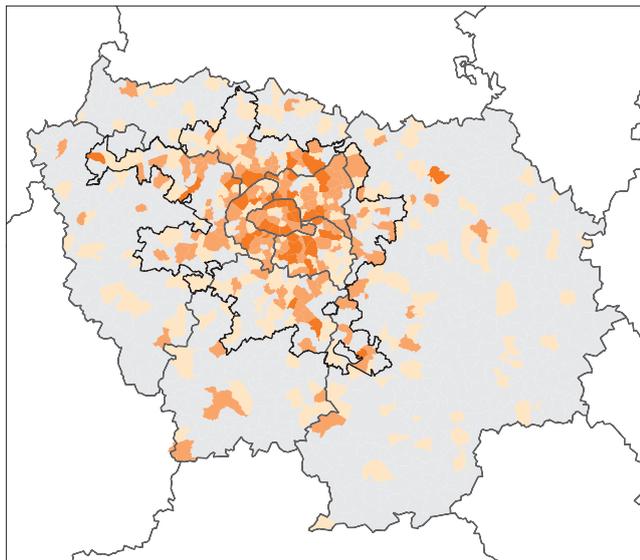
Répartition selon les communes du lieu de travail



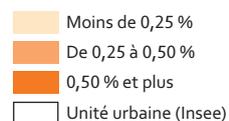
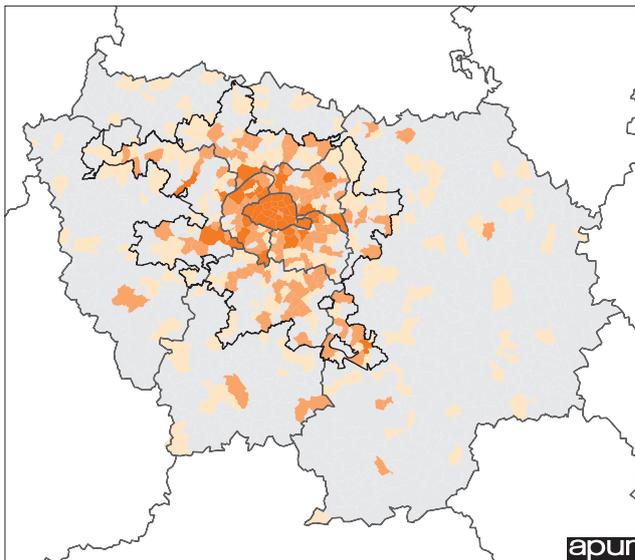
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Artisans boulangers et pâtisseries (effectif 750)

Répartition selon les communes du lieu de résidence



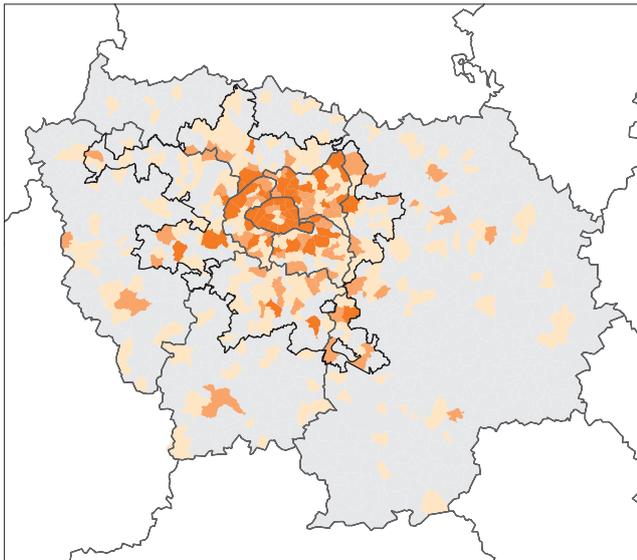
Répartition selon les communes du lieu de travail



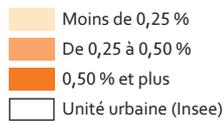
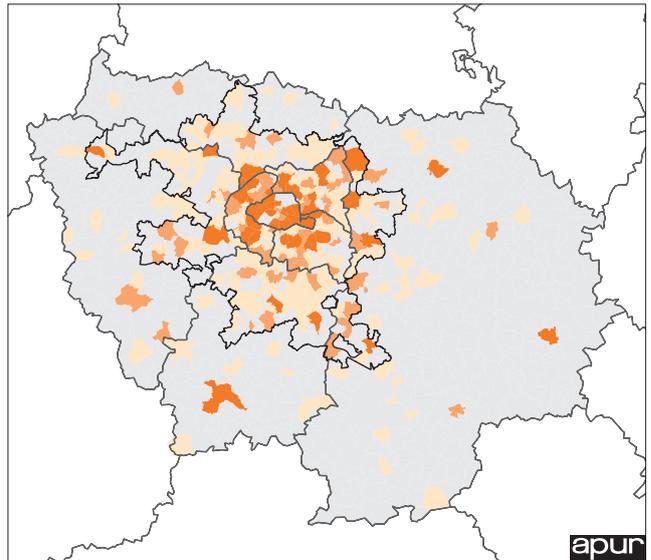
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Artisans bouchers, charcutiers et autres artisans de l'alimentation hors boulangers-pâtisseries (effectif 3 600)

Répartition selon les communes du lieu de résidence



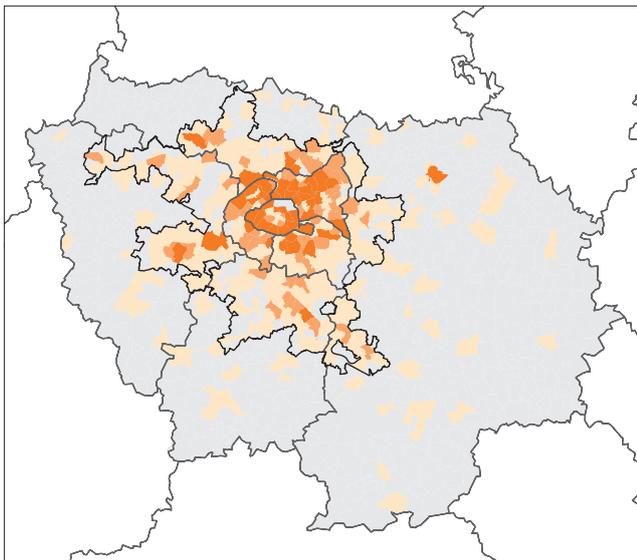
Répartition selon les communes du lieu de travail



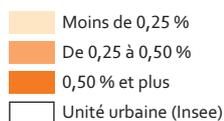
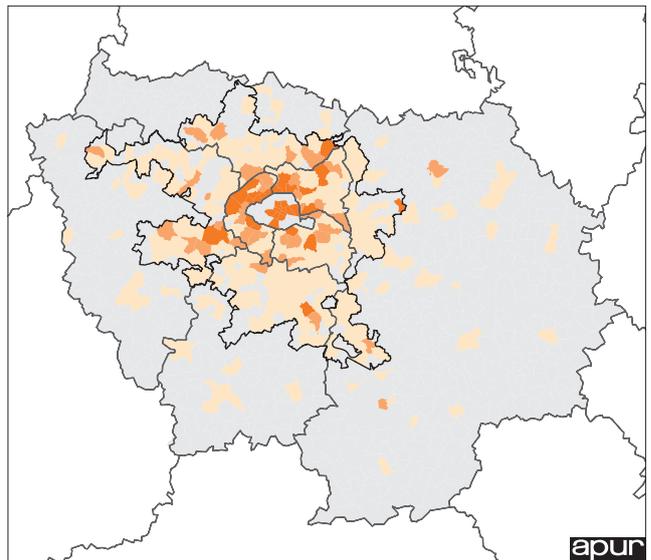
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Cuisiniers, commis de cuisine, aides de cuisine, apprentis de cuisine (effectif 67 300)

Répartition selon les communes du lieu de résidence



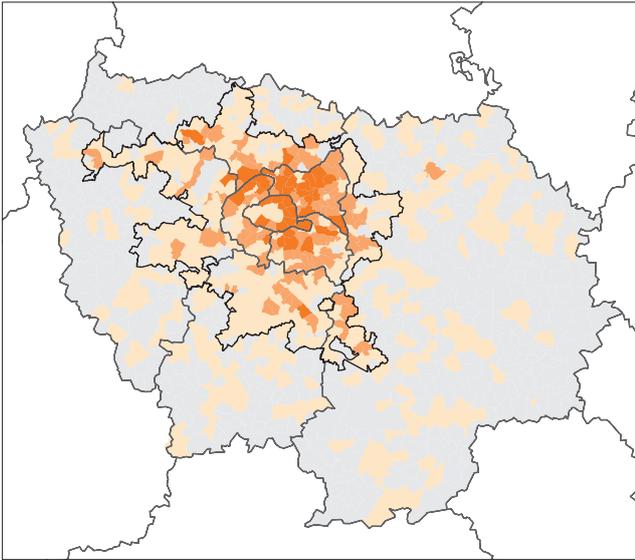
Répartition selon les communes du lieu de travail



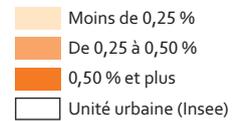
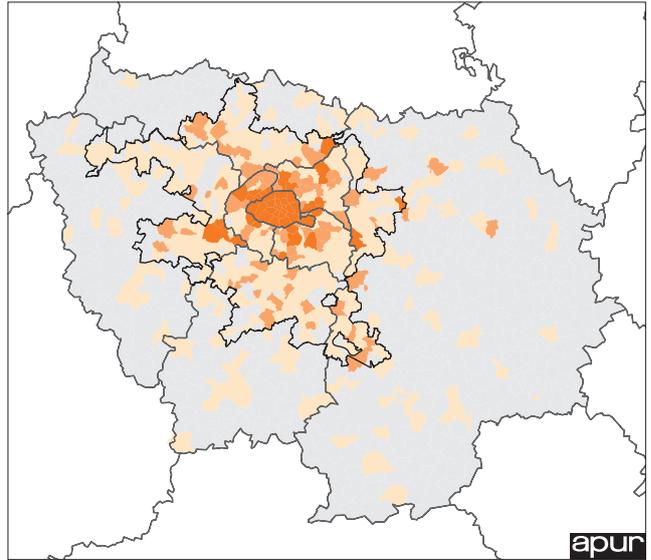
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Caissiers de magasin (effectif 6 900)

Répartition selon les communes du lieu de résidence



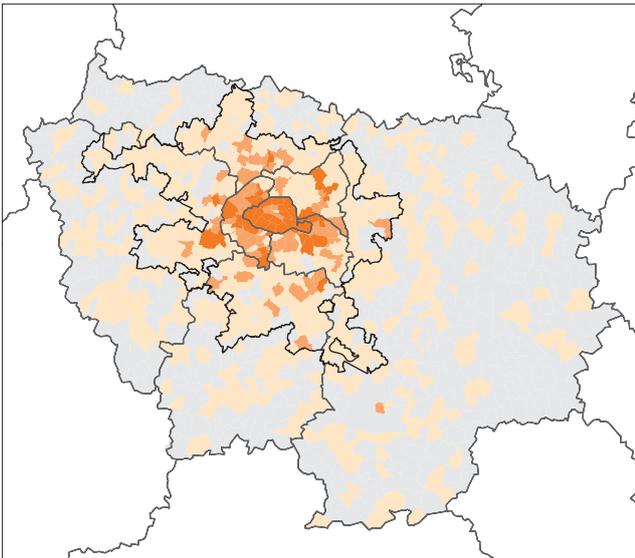
Répartition selon les communes du lieu de travail



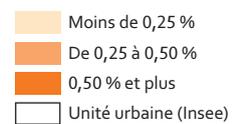
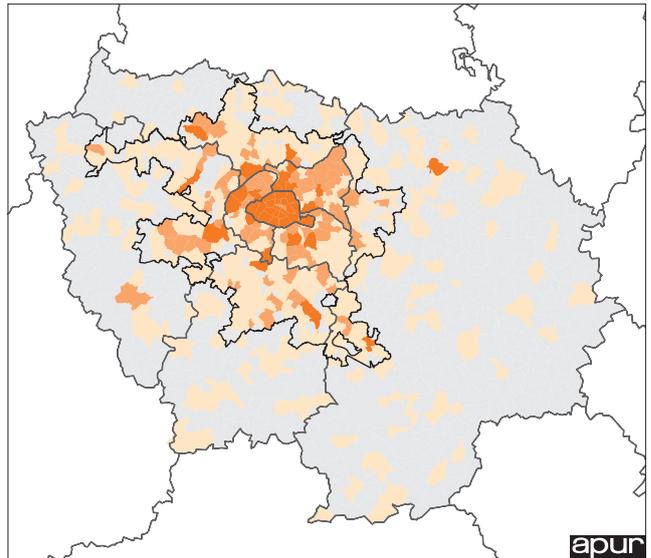
Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Médecins libéraux (effectif 3 000)

Répartition selon les communes du lieu de résidence



Répartition selon les communes du lieu de travail



Source: Recensement de la population (Insee), 2009

Les « travailleurs clés » à la Française ?

Étape 2 : Analyse statistique des travailleurs clés franciliens Professions clés, distances domicile-travail et conditions de logement

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France (DRIHL Ile-de-France) a confié à l'Atelier Parisien d'Urbanisme une mission de réflexion pour élaborer une approche francilienne de la notion de « travailleurs clés » et parvenir à des propositions en matière de politiques du logement. Est-il pertinent de favoriser l'accès au logement de personnes exerçant des fonctions particulières dans l'objectif d'atténuer les effets négatifs de la crise du logement sur le fonctionnement de la métropole et son économie ?

Le présent rapport, réalisé dans le cadre de la seconde phase de l'étude, apporte un éclairage statistique sur la question des travailleurs clés.

Afin d'identifier et d'être en mesure de quantifier la population des travailleurs clés en Ile-de-France, il fixe tout d'abord une définition statistique des travailleurs clés. La définition retenue ne prétend pas à l'exhaustivité mais permet d'avoir une base pour analyser statistiquement cette notion adaptée au cas francilien.

Puis est analysé ce qui caractérise la population des travailleurs clés ainsi définis par rapport aux autres travailleurs franciliens, en ce qui concerne notamment les distances domicile-travail, considérant qu'une grande distance peut entraîner des difficultés particulières. Le rapport donne à voir les professions de ceux qui travaillent le plus loin de leur lieu de travail et celles de ceux qui, à l'inverse, travaillent le plus près de leur lieu de travail.

Les facteurs considérés par les travailleurs clés pour asseoir leur choix de lieu d'habitation font l'objet d'un travail d'analyse particulier, en particulier les facteurs « lieu de travail » et distance domicile-travail. La balance entre condition de logements (statut d'occupation, typologie du logement, nombre de pièces par personne du ménage) et distance domicile – travail est particulièrement examinée.

Enfin, le rapport apporte des éléments pour apprécier dans quelle mesure l'éloignement permet aux travailleurs clés d'améliorer leurs conditions de logement, dans un contexte où l'emploi est concentré au centre de la région, là où simultanément les prix immobiliers sont les plus élevés et se concentrent de nombreux petits logements locatifs.